



L'ANDI A ENREGISTRÉ 1.877 PROJETS D'INVESTISSEMENT D'UNE VALEUR DE 526 MRDS DA

Repli assez marqué des investissements en 2021, mais moins durable !

p.4

LE DRAME D'AIN OULMANE EST LE PLUS MORTEL

# 800 incendies urbains déclarés en janvier



© Photo : D.R

Les incendies urbains ont connus une hausse vertigineuse en ce début de l'année 2022. Rien qu'entre le 23 au 30 janvier passé, au moins 530 incendies urbains ont été déclarés dans les milieux urbains. Le dernier drame survenu dans la paisible commune d'Ain Oulmane relevant de la wilaya de Sétif vient nous rappeler le grand danger que représentent les ateliers qui sont implantés en plein quartiers où vivent des milliers d'habitants.

p.3

## OPEP+ : L'AUGMENTATION DE PRODUCTION DE 400.000 B/J MAINTENUE EN MARS

p.2

LES FORCES DE L'ANP FRAPPENT FORT



Cinq tonnes de drogue saisis en janvier

p.3

LAMAMRA À ADDIS-ABEBA



Intense activité diplomatique de l'Algérie

p.2



## JUSTICE

### Report du procès de l'affaire du groupe Benamor au 16 février

Le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a reporté, mercredi, le procès des accusés dans l'affaire du groupe agroalimentaire «Benamor», au 16 février en cours. Le report de ce procès intervient suite à l'absence d'un témoin pour des raisons de santé, en l'occurrence l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a indiqué le président de la séance.

## SONELGAZ

### Création de nouvelles directions régionales dans les nouvelles wilayas

Le groupe Sonelgaz a annoncé, mardi, dans un communiqué la création de 2 directions régionales et 10 directions de distribution au niveau des nouvelles wilayas. L'annonce a été faite lors d'une réunion, au siège de la direction générale, présidée par le P-dg du groupe, Mourad Adjal, en présence du nouveau directeur général de la société de distribution, et de cadres dirigeants du groupe.



## GRIPPE SAISONNIÈRE

### 35% des catégories ciblées vaccinées

Le directeur général de l'Institut Pasteur, Fawzi Derar, a affirmé mercredi que 35% des catégories ciblées avaient été vaccinées contre la grippe saisonnière à travers les pharmacies privées et les différents établissements de santé.

Lamamra à Addis-Abeba

# Intense activité diplomatique de l'Algérie

**A la veille des travaux de la 40<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA) regroupant les ministres des Affaires étrangères des pays membres, qui se tient les 2 et 3 février au siège de l'UA, à Addis Abeba (Ethiopie), le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, a eu une intense activité diplomatique en prévision de la 35<sup>e</sup> session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernements africains, prévue les 5 et 6 février.**

Ainsi, Ramtane Lamamra a tenu plusieurs rencontres avec ses homologues des pays africains portant sur la coordination autour des questions figurant à l'ordre du jour et la poursuite des efforts de notre pays pour préserver l'unité de l'organisation africaine et de la mettre à l'écart des tentatives visant à l'affaiblir et à la diviser.

Dans ce cadre, Ramtane Lamamra a tenu à Addis-Abeba des réunions consultatives avec ses homologues de Libye, d'Afrique du Sud et d'Angola.

Selon le communiqué du ministre des Affaires étrangères qui donne l'information, ces réunions ont permis aux trois parties de «passer en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la 40<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, notamment ceux liés aux dossiers politiques et aux questions de paix et de sécurité en Afrique, pour coordonner leurs positions».

Les réunions ont également été l'occasion d'évoquer les principaux défis auxquels le continent africain est confronté à la lumière des menaces sécuritaires croissantes, des problèmes de gouvernance et des changements anticonstitutionnels, auxquels s'ajoutent les difficultés engendrées par la pandémie de Covid-19 sur la situation économique et sanitaire.

Le communiqué donne plus de précisions sur la rencontre de Ramtane Lamamra avec son homologue libyenne, Najla Mangoush. «Il a été question des relations fraternelles entre les deux pays et peuples frères, de l'évolution de la situation en Libye et des perspectives de sortie de l'impasse actuelle pour la relance du processus politique de règlement de la crise», a souligné le communiqué.

A cette occasion, Ramtane La-



■ Lamamra est arrivé mardi à Addis-Abeba pour participer aux travaux de la 40<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA. (Photo: DR)

amamra a réaffirmé «le soutien indéfectible et permanent de l'Algérie aux Libyens», soulignant l'importance d'«œuvrer à booster le processus de réconciliation nationale libyenne, qui est à

## Congrès des chefs d'Etat-Major africains

### Le Commandant des Forces navales à Rome

En sa qualité de représentant du représentant du Général de Corps d'Armée, M. Monsieur Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général-Major Mahfoud Benmedah, Commandant des Forces navales se trouve en Italie et plus précisément à Rome où il participe aux travaux du Congrès des chefs d'Etat-Majors africains. Le Congrès qui s'est ouvert à Rome (Italie) le 1<sup>er</sup> février se déroulera jusqu'au 4 février 2022, a-t-on appris. Plusieurs chefs d'Etat-Major des pays du continent africain et le Commandement militaire américain en Afrique (Africom), a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Sur le même communiqué nous pouvons lire, je cite : «En qualité de représentant de Monsieur le Général de Corps d'Armée, Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, le Général-Major Mahfoud Benmedah, Commandant des forces navales, prend part, durant la période du 1<sup>er</sup> au 4 février 2022, aux travaux du Congrès des Chefs de la Défense des Etats de l'Afrique 2022, qui réunit les Chefs d'Etat-Major des pays du continent africain et le Commandement militaire américain en Afrique (Africom)», précise la même source. Abrisé par la capitale italienne Rome, ce Congrès qui se tient sous le slogan «Investissement commun pour un avenir commun», verra les participants «passer en revue les défis actuels auxquels fait face le continent africain», ajoute le communiqué. «Il constitue également une occasion pour l'échange d'expériences et la consolidation de la coopération pour contrecarrer les menaces sécuritaires, l'éradication du terrorisme, la lutte contre le crime transfrontalier multiforme, en sus d'aborder d'autres axes relatifs aux défis climatiques et leur relation avec la pauvreté et la famine, mais aussi les moyens pour faire front aux dangers liés à l'extrémisme et à la violence», souligne la même source.

L'Algérie qui est le premier pays à avoir vaincu le terrorisme reste toujours convoité par la majorité du pays du continent et même par les puissances de ce monde. Les chefs d'Etat-Major de plusieurs pays exploitent la présence de l'Algérie dans les congrès, séminaires, réunions interarmées et autre rendez-vous afin de profiter de l'expérience de notre pays dans la lutte antiterroriste. Nous n'apprenons rien à personne que le terrorisme demeure un véritable casse-tête et pour les pays africains, asiatique, golfe et même pour les pays de l'occident. Ces pays peinent à vaincre ce terrorisme qui n'est pas comme les autres et qui est loin d'être vaincu et ce malgré les efforts déployés que ce soit matériel, financiers ou militaires. Grâce à ses forces de sécurité à leurs têtes, l'ANP, l'Algérie a réussi à faire l'exception et a réussi à vaincre un terrorisme infernal et sans l'aide de personne.

Moncef Redha

même de renforcer l'unité nationale et de préparer le terrain afin d'aboutir à un consensus sur les questions de désaccords entre les frères libyens.

De son côté, la ministre libyenne a réitéré «la considération de son pays pour la position de l'Algérie solidaire et favorable et ses efforts inlassables visant à faire prévaloir l'intérêt suprême du peuple libyen».

Par ailleurs, les deux ministres ont échangé sur les principales questions devant être débattues lors de la réunion ministérielle africaine, évoquant à ce propos les prochaines échéances arabes.

A ce titre, la ministre libyenne a salué l'approche algérienne et ses efforts visant à réunir les conditions nécessaires à la réussite du sommet arabe.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger était arrivé mardi à Addis-Abeba pour participer aux travaux de la 40<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA, consacrée à l'examen d'une série de questions relatives à la coopération bilatérale entre les pays africains en vue de faire face aux différents défis sécuritaires et politiques imposés par la conjoncture, outre les retombées de la pandémie de Covid-19 sur la situation économique et sanitaire.

Le Conseil exécutif de l'UA devait également examiner les rapports des activités des différents mécanismes et commissions sectorielles du Conseil exécutif, outre le renouvellement de la qualité de membre de nombre de structures principales. Cette session s'est penché également sur la préparation de la 35<sup>e</sup> session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernements africains, prévu les 5 et 6 février.

Le Sommet de l'UA se tiendra dans un contexte marqué par de nombreux bouleversements sur le continent, notamment les changements opérés par les militaires en Guinée, au Mali et au Burkina Faso, ainsi que le regain d'activités terroristes dans les pays du Sahel.

Le Sommet de l'UA est appelé à rejeter le statut d'observateur à Israël dans l'UA qui lui a été octroyé en juillet 2021 par Moussa Faki (président de la Commission de l'U.A.).

Les tournées en Afrique et dans des pays arabes de Ramtane Lamamra, dès sa prise de fonction, ont permis de remettre en cause cette faveur accordée à l'entité sioniste.

Lakhdar A.

Voir sur Internet [www.lnr.dz.com](http://www.lnr.dz.com)

## REPÈRE

Opep+

### L'augmentation de production de 400.000 b/j maintenue en mars

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés, désignés sous le nom «Opep+», ont décidé mercredi lors de leur 25<sup>ème</sup> réunion ministérielle, d'augmenter leur production pétrolière totale de 400.000 barils/jour en mars prochain, selon le communiqué final de la réunion.

Les 23 pays de l'Opep+ (13 membres de l'Opep et 10 pays producteurs non-membres) ont ainsi reconfirmé le plan d'ajustement de la production décidé en juillet 2021, et qui prévoit une augmentation de l'ordre de 400.000 barils/jour, chaque mois.

Cette décision intervient «au vu des fondamentaux actuels du marché pétrolier et du consensus sur ses perspectives», est-il indiqué dans le communiqué publié sur le site-web de l'Opep.

Les participants ont réitéré, à l'occasion, l'«importance cruciale» d'adhérer à la pleine conformité et au mécanisme de compensation en profitant de la prolongation de la période de ce mécanisme jusqu'à fin juin 2022. La prochaine réunion ministérielle de l'Opep+ se tiendra le 2 mars prochain, selon le communiqué final. La réunion d'hier s'est tenue par visioconférence, avec la participation du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab.

Pour ce qui est des quotas de production pour chaque pays participant à l'accord de coopération de l'Opep+, selon le communiqué final de la 25<sup>ème</sup> réunion ministérielle de l'Alliance, l'Algérie augmentera sa production en mars prochain à 992 barils/jour, Pour l'ensemble des pays de l'Opep, il s'agira de 25.061 barils par jour et 16.233 barils par jour pour les pays Non-Opep pour un total, selon la même source, de 41.294 barils.





## Le drame d'Ain Oulmane est le plus mortel

# 800 incendies urbains déclarés en janvier

**Les incendies urbains ont connus une hausse vertigineuse en ce début de l'année 2022. Rien qu'entre le 23 au 30 janvier passé, au moins 530 incendies urbains ont été déclarés dans les milieux urbains.**

Le dernier drame survenu dans la paisible commune d'Ain Oulmane relevant de la wilaya de Sétif vient nous rappeler le grand danger que représentent les ateliers qui sont implantés en plein quartiers où vivent des milliers d'habitants. Selon les bulletins de communication du mois de janvier 2022 émanés par la Direction de la prévention relevant de la Protection civile, près de 800 incendies urbains sont recensés à travers le pays, causant la mort d'une vingtaine de personnes et des dégâts considérables à des habitations, aux dépôts de stockage et ateliers clandestins.

La période allant du 23 au 30 janvier dernier a été la plus «brûlante», les interventions des secouristes de la Protection civile ont connus une hausse exceptionnelle, elles ont dépassé la barre des 800 interventions. Ces interventions ont permis l'élimination de 524 incendies urbains et même industriels, les plus importantes interventions ont été enregistrées au niveau de la wilaya d'Alger avec 85 interventions pour l'extinction de 49 incendies. Le bulletin d'hier mercredi pu-



■ La présence des matériaux sensibles en plein milieu urbain pose un sérieux danger aux habitants. (Photo : D.R)

blié par la Direction de la prévention de la Protection civile a exploré neuf nouveaux incendies urbains à Alger, Souk Ahras, Tizi Ouzou, Bordj Bou-Arréridj, Skikda, Khenchela, Sétif, Annaba et M'Sila.

L'incendie le plus important a été enregistré au niveau de la wilaya de Sétif, il s'agit d'une explosion suivi d'un énorme incendie déclaré à l'intérieur d'un dépôt de stockage de produits cosmétiques au rez-de-chaussée d'une habitation composée de R+3 qui s'est propagé à trois immeubles mitoyens à la cité 583 logements indivision Lemaâmcha commune d'Ain Oulmane, déplorant le décès de 8 personnes (âge des victimes entre 38 ans et 4 ans) et 14 autres blessées, pris en charge par les secouristes puis transférées vers l'hôpital local.

Dans son communiqué, la Direction générale de la Protection civile a déclaré que l'intervention rapide de ses secouristes à «permettre de circonscrire cet incendie et d'éviter sa propagation vers d'autres lieux mitoyens, d'un important moyens humains et matériels ont été engagés composés de six camions d'incendie, quatre ambulances, au total dix équipes d'intervention pour venir à bout des flammes et porter aide et assistance aux victimes de ce drame», lit-on dans le bulletin d'information de la Protection civile. Ainsi, de grands moyens ont été mobilisés par la Protection civile pour venir à bout de ce drame. Cette nouvelle tragédie vient nous rappeler, encore une fois, de la dangerosité que représentent ces ateliers de confection et autres en plein milieu ur-

bains, où sont entassés des habitations et où sont également stockés des matériaux dangereux tels que l'essence, l'alcool, les matières sensibles, inflammables et toxiques. Ces incendies urbains sont devenus très fréquents, où chaque catastrophe ne laisse que cendres et débris sur son passage. Ce sinistre a des conséquences dramatiques, il peut aussi entraîner d'importants dégâts dans les milieux urbains tels que le drame d'Ain Oulmane, où huit personnes ont périés. Une moyenne de 75 incendies urbains est déplorée chaque jour, ce qui rend la tâche des secouristes plus complexes et dangereuses à la fois. La présence des matériaux sensibles en plein milieu urbain pose un sérieux danger aux habitants.

Sofiane Abi

## Les forces de l'ANP frappent fort

# Cinq tonnes de drogue saisis en janvier

La lutte contre le crime transfrontalier organisé en toutes ses formes est devenue plus intensive en ce début de l'année 2022. Durant le mois de janvier passé, les forces de l'Armée nationale populaire ont arrêté 46 éléments de soutien aux groupes terroristes tout en détruisant 30 casemates servant de stockage de munitions de guerre à ces groupes terroristes. Concernant la lutte contre le trafic de drogue aux niveaux des frontières, les éléments de l'ANP ont arrêté, durant le mois de janvier, 196 narcotrafiquants de drogue tout en récupérant plus de cinq tonnes de drogue et plus de 957.000 comprimés de psychotropes. Entre le 1<sup>er</sup> et le 11 janvier dernier, les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) ont arrêté 26 éléments de soutien aux groupes terroristes suite à des opérations de renseignements. Aussi, 13 casemates servant de stockage des munitions de guerre et d'abris aux terroristes ont été détruites. Durant la même période, les forces de l'ANP ont arrêté 59 narcotrafiquants de drogue et récu-

pérés près de 2,5 tonnes de résines de cannabis et près de 100.000 comprimés de psychotropes. Entre le 12 et 18 janvier passé, les forces de l'ANP ont arrêté sept éléments de soutien au terrorisme et ont détruits six casemates qui abritent les groupes terroristes. Aussi, 67 narcotrafiquants ont été arrêtés permettant la récupération de plus de 299 quintaux de drogue et plus de 357.000 unités de psychotropes. Par ailleurs, 214 trafiquants entre orpailleurs et contrebandiers ont été arrêtés dans le cadre des opérations de terrain menées par les éléments de l'ANP. Entre le 19 au 25 janvier dernier, cinq autres éléments de soutien au terrorisme ont été localisés, identifiés et arrêtés, tandis que onze casemates ont été détruites suite à des opérations de renseignements menées par les soldats de l'ANP. Durant la même période, les forces de l'Armée nationale ont procédé à l'arrestation de 33 narcotrafiquants tout en saisissant plus de 22 quintaux de drogue et plus de 166.000 psychotropes. D'autre part, entre le

26 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022, le bilan opérationnel de l'ANP a indiqué l'arrestation de huit éléments de soutien aux groupes terroristes à travers des opérations distinctes menées dans l'ensemble du territoire national. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'Armée Nationale Populaire ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité au niveau des territoires des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Régions Militaires, 15 narcotrafiquants et ont déjoué des tentatives d'introduction de grandes quantités de drogues à travers les frontières avec le Maroc, s'élevant à 10 quintaux et 53 kilogrammes de kif traité, tandis que 22 autres narcotrafiquants ont été arrêtés en possession de 25 kilogrammes de la même substance et 355.464 comprimés psychotropes, saisis lors de diverses opérations exécutées à travers les autres Régions Militaires.

Sofiane Abi

## ANIE

### Renouvellement partiel des membres du Conseil de la Nation

#### 475 candidats en lice pour 86 sièges

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi a révélé, hier mercredi que le nombre de candidats aux élections portant renouvellement partiel des membres du Conseil de la Nation (Sénat), prévues ce samedi, 5 février, est de 475, représentant 22 partis politiques et listes indépendantes. «60 % desdits candidats sont âgés de moins de 60 ans», a-t-il indiqué, faisant remarquer que sur les 603 dossiers de candidatures retirés, 503 y ont été déposés auprès de l'ANIE. Dont, a-t-il dit, 325, représentant des formations politiques et 178 des listes indépendantes. Après étude et examen des dossiers de candidatures à cette élection pour le renouvellement partiel des membres du Sénat, a poursuivi Mohamed Charfi, l'ANIE a validé 475 dossiers à travers les 58 wilayas du pays. Rappelant que les 48 wilayas sont concernées par un siège lors de ces élections, tandis que les dix nouvelles wilayas seront représentées par deux. «27.151 grand électeurs parmi les membres des APC et des APW auront à choisir, ce samedi 86 nouveaux membres de la Chambre haute du Parlement», a poursuivi le président de l'ANIE. Rappelant que conformément à la loi, un dossier de candidature au Conseil de la Nation ne peut, en aucun cas, être remplacé s'il fait l'objet d'un rejet sauf en cas de décès du candidat. De même, un dossier de candidature rejeté par l'ANIE mais qui est validé par le tribunal administratif après recours, ne permet pas son remplacement.

Selon l'article 221 de la loi organique relative au régime électoral, le candidat doit être âgé de plus de 35 ans au jour du scrutin et doit avoir accompli un mandat complet d'élu d'une Assemblée populaire communale (APC) ou d'une Assemblée populaire de wilaya (APW). Il doit également ne pas être connu, de manière notoire, pour avoir eu des liens avec l'argent douteux et les milieux de l'affairisme et pour son influence directe ou indirecte sur le libre choix des électeurs, ainsi que sur le bon déroulement des opérations électorales.

L'article 224 stipule que la déclaration de candidature doit être déposée dans un délai maximum de 20 jours avant la date du scrutin. La candidature ne peut être modifiée ou retirée après son dépôt, sauf en cas de décès ou d'empêchement légal, tel que stipulé à l'article 225 de la même loi. L'opération de retrait des formulaires de candidature a commencé, faut-il le rappeler, le 23 décembre dernier.

Rabah M.

## BRÈVE

### OMS

#### Le nouveau sous-variant du virus Omicron identifié dans 57 pays

Un sous-variant de la souche du Coronavirus Omicron qui, selon certaines études, pourrait être plus contagieux que la version originale, a été détecté dans 57 pays, a annoncé l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a demandé que des études soient effectuées sur les caractéristiques du virus.

Dans son bulletin épidémiologique hebdomadaire, publié mardi soir, l'Organisation mondiale de la santé explique que le variant Omicron, qui représente plus de 93 % de tous les spécimens de Coronavirus collectés au cours du mois écoulé, compte plusieurs sous-variants : BA.1, BA.1.1, BA.2 et BA.3.

Les BA.1 et BA.1.1 - les premières versions identifiées - constituent toujours plus de 96 % des séquences Omicron téléchargées dans la base de données mondiale GISAID.

L'OMS note toutefois une nette augmentation du nombre des cas impliquant la BA.2, qui compte plusieurs mutations différentes de la version originale, notamment sur la protéine spike marquant la surface du virus et qui est essentielle pour pénétrer dans les cellules humaines.

Agence



■ L'ANDI a enregistré 1.877 projets d'investissement d'une valeur de 526 Mds DA

## Repli assez marqué des investissements en 2021, mais moins durable !

**Malgré la persistance de la crise sanitaire et économique en 2021, l'Algérie a su tirer profit du rebond des cours du pétrole, favorisant un retour progressif de l'investissement au niveau local et étranger à travers la mise en place de nouvelles mesures de soutien à l'investissement productif dans les entreprises.**

Parmi les actions menées dans ce cadre, la levée des obstacles sur les investissements en suspens et le renforcement des mesures de soutien et d'accompagnement des investisseurs dans le développement de leur projet. Cette dernière mission relève des prérogatives de l'Agence nationale du développement de l'investissement (ANDI) qui participe à la mise en œuvre de toutes les mesures visant à promouvoir les investissements productifs et générateurs d'emplois. En 2021, l'ANDI a été destinataire de 1.877 projets d'investissement pour un montant de 526 milliards de dinars, contre 2.000 projets en 2020, selon les déclarations faites, hier, par son directeur général Mustapha Zikara, lors de son passage sur les ondes de la radio nationale, Chaîne I. C'est un bilan mitigé car il fait état de la baisse des intentions d'investissements enregistrés en 2021 comparé à l'année précédente pour de multiples raisons liées principalement à la situation financière des entreprises ou des investisseurs durement touchés par les effets de la crise sanitaire. Ils sont devenus plus méfiants, et ce, malgré, la volonté ferme des autorités exprimée dans l'objectif d'accompagner les opérateurs économiques dans la concrétisation de leurs projets d'investissement à long terme. Ainsi promouvoir la diversifica-



■ M. Zikara a estimé que «la restructuration de l'ANDI sera déterminée par le nouveau code de l'investissement qui est actuellement à l'étude. (Photo : DR)

tion, l'autosuffisance et l'émergence des secteurs porteurs. Cette confiance pourrait refaire son apparition en 2022, notamment, avec la publication du nouveau code de l'investissement, tant attendu.

### La nouvelle version du code de l'investissement est à la traîne

Ce nouveau texte, celui du code des marchés publics et de la réglementation de changes pourraient servir de catalyseur à l'investissement local (public/privé) et étranger. Ce qui aidera les investisseurs nationaux à se projeter davantage dans l'avenir. De nombreux opérateurs économiques attendent la publication de ce nouveau texte de loi qui traîne en longueur depuis des mois déjà. Cette nouvelle version devra

aussi «doter l'ANDI de larges prérogatives afin de lui permettre de jouer un rôle important dans l'accompagnement des investisseurs et de bénéficier du soutien financier du ministère des Finances, ce qui lui permettra de mettre en œuvre son projet dans le domaine de la numérisation», a indiqué, quelques jours plutôt M. Zikara. Dans son intervention hier à la radio, le directeur de l'ANDI a estimé, toutefois, que «la restructuration de l'ANDI sera déterminée par le nouveau code de l'investissement qui est actuellement à l'étude, dont la promulgation permettra la relance du secteur de l'investissement et une augmentation significative du nombre de projets d'investissement». D'autant, qu'à la même occasion, il est prévu le déblocage des projets d'investissements gelés au ni-

veau de l'ANDI, ce qui augmenterait le nombre des projets d'investissement ainsi que celui des postes d'emplois.

Concernant ce point, l'invité de la radio nationale a fait état de «plus de 46.000 postes d'emplois proposés dans le cadre de ces investissements, déclarés auprès de l'agence», tandis que le nombre total des projets déclarés s'élève à «268 grands projets d'investissements avec un montant d'investissement de plus de 500 millions de DA, ce qui représente des investissements globaux de plus de 358 milliards de DA, qui permettent la création de plus de 21.000 postes d'emplois», a-t-il souligné. Tous ces projets ont obtenu, a-t-il précisé, «des certificats d'inscription auprès de l'Agence et ont entamé la phase de réalisation», ajoutant qu'ils ont «bénéficié des autorisations nécessaires auprès des administrations compétentes ainsi que de crédits bancaires».

La modernisation de l'Agence est aussi indispensable, selon l'intervenant, affirmant que «le projet de mise en place de la plateforme électronique de l'Agence sera un trait d'union entre l'investisseur et toutes les administrations, permettra à l'Agence de suivre toutes les démarches de l'investisseur au niveau des services administratifs et de connaître tous les obstacles qui peuvent entraver les projets d'investissement». Il est utile de rappeler, dans ce sillage, que les autorités ont réussi à débloquent en quelques mois plus de 900 projets d'investissements au niveau national, selon le dernier rapport du Médiateur de la République, présenté dimanche dernier au cours de la réunion du Conseil des ministres. Ces mesures sont prises en faveur de la mise en œuvre du Plan de la relance économique en cours.

Samira Takharboucht

■ Terres agricoles inexploitées

## Lancement d'une opération de recensement dans les wilayas du Nord

Une opération de recensement des terres agricoles inexploitées ou abandonnées a été lancée dans les wilayas du Nord, a indiqué avant-hier le ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Cette opération a pour but de récupérer ces terres et les octroyer de nouveau aux investisseurs, à l'effet d'améliorer le rendement agricole et consolider la sécurité alimentaire du pays, a précisé le ministère dans un communiqué. «Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a engagé une opération de recensement des terres inexploitées ou abandonnées à travers les wilayas du Nord du pays, en vue de les récupérer et les octroyer de nouveau aux investisseurs, conformément à la réglementation en vigueur, à l'effet de contribuer à la production nationale et consolider la sécurité alimentaire du pays», lit-on dans le document.

L'opération concernera en premier lieu les wilayas du Centre : Alger, Blida, Tipasa et Boumerdès et sera généralisée progressivement à travers l'ensemble du territoire national. Elle permettra d'établir un état des lieux réel de toutes les exploitations inexploitées,

leur localisation au niveau du terrain et la prise de décision conformément à la réglementation en vigueur notamment les lois 90-25 et 10-03, selon la même source.

Ainsi, la loi 90-25 du 18 novembre 1990 stipule que la non-exploitation effective des terres agricoles constitue, en raison de leur importance économique et leur fonction sociale, «un abus de droit», alors que la loi 10-03 du 15 août 2010 stipule que la non-exploitation des terres agricoles ainsi que leur détournement de leur vocation, constitue un «manquement du concessionnaire à ses obligations».

Par ailleurs, afin de réussir le programme d'irrigation d'appoint prévu pour la campagne céréalière en cours, de nouvelles mesures ont été prises par le ministère de l'Agriculture. En effet, la tutelle a indiqué dans un communiqué que «dans le cadre de l'encadrement de la campagne céréalière 2021/2022, notamment le programme d'irrigation d'appoint, de nouvelles mesures ont été prises afin d'assurer la réussite de cette opération». Et ce, à travers, précise la même source, des missions portant sur la vérification des parcelles, après géolocalisation précise des surfaces

céréalières concernées par le programme d'irrigation d'appoint. Ces missions seront effectuées à partir du 1<sup>er</sup> février 2022, par des commissions composées des cadres du secteur et des instituts techniques sous tutelle, au niveau des 35 wilayas concernées, selon la même source.

Aussi, des réunions seront organisées régulièrement avec l'ensemble des acteurs des wilayas concernées par ce programme afin de déclencher, en cas de besoin, l'irrigation d'appoint, en temps réel, sur la base des bulletins d'alertes. En outre, des actions de sensibilisation et de proximité seront menées et consacrées à l'importance de l'utilisation de l'irrigation d'appoint des céréales, prônée par les pouvoirs publics pour pallier au déficit pluviométrique et pour accroître les rendements. Dans ce cadre, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a mis en place un dispositif de soutien et d'accompagnement pour l'acquisition d'équipements d'irrigation, et ce dans le but d'encourager les céréaliculteurs à adhérer à ce programme, a ajouté le communiqué.

Manel Z.

### ENERGIE SG de l'Opep :

**L'Opep+ demeure un «instrument de pointe» pour la coopération énergétique mondiale**

Le secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) Mohammad Sanusi Barkindo, a estimé avant-hier à Vienne que l'alliance avec les producteurs non membres de l'organisation demeure un «instrument de pointe» pour la coopération énergétique mondiale.

S'exprimant lors de la 59<sup>ème</sup> réunion du Comité technique conjoint (JTC) des pays de l'Opep+, M. Barkindo a félicité les producteurs signataires de la Déclaration de coopération (Opep+) «pour leur résilience continue à s'adapter constamment à la dynamique volatile du marché pétrolier dont nous avons été témoins tout au long de cette pandémie et que nous continuons de voir maintenant». Le secrétaire général a souligné que cette approche «mesurée, agile et fondée sur des faits continue de renforcer un sentiment de stabilité et de rassurer le marché». Selon lui, ce cadre très efficace a résisté à l'épreuve du temps et continue d'être considéré comme un instrument de pointe pour la coopération énergétique mondiale», a indiqué un communiqué publié sur le site-web de l'organisation.

Tenue par visioconférence, cette 59<sup>ème</sup> réunion du JTC vise à examiner les conditions du marché mondial du pétrole et les tendances émergentes. Elle s'est tenue en préparation de la 37<sup>ème</sup> réunion du Comité ministériel conjoint de suivi (JMMC) et de la 25<sup>ème</sup> réunion ministérielle de l'Opep+ prévue pour hier le 2 février 2022, auxquelles a pris part le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab.

Ainsi, un communiqué du ministère de l'Energie et des Mines publié lundi dernier, a indiqué que le même jour, M. Arkab participera, par visioconférence également, aux travaux de la 37<sup>ème</sup> réunion du Comité ministériel conjoint de suivi OPEP et non-OPEP (JMMC).

Il est utile de noter, à ce propos, que depuis l'avènement de la pandémie du Covid-19 qui a fortement impacté les fondements de l'économie mondiale, les ministres en charge du pétrole de l'OPEP+ se réunissent chaque mois pour examiner les développements récents du marché pétrolier international et évaluer le niveau de respect de leurs engagements de limitation de la production.

Le ministère a fait savoir en outre que sur la base des recommandations du JMMC, dont l'Algérie est un membre actif aux côtés de l'Arabie saoudite, des Emirats arabes unis, de l'Irak, du Kazakhstan, du Koweït, du Nigeria, de la Russie et du Venezuela, les pays signataires de la Déclaration de Coopération auront à décider de l'opportunité d'augmenter ou pas leur niveau global de production.

La 37<sup>ème</sup> réunion du JMMC et la 25<sup>ème</sup> réunion ministérielle OPEP/non-OPEP se tiennent dans un contexte marqué par une forte recrudescence des contaminations au variant Omicron, par une forte volatilité et par des tensions exacerbées sur les fondamentaux du marché pétrolier, a noté le ministre dans le même communiqué.

Manel Z.



**INFO EXPRESS**

**Covid-19  
Plusieurs millions d'unités de médicaments prévues à la distribution**

Plusieurs millions d'unités de médicaments employés dans le protocole de traitement thérapeutique de la Covid-19 sont prévues à la distribution, cette semaine, sur le marché national afin d'assurer la disponibilité de ces médicaments, a assuré l'Observatoire de veille sur la disponibilité des produits pharmaceutique. Réuni en session extraordinaire, sur instruction du ministre de l'Industrie pharmaceutique, lundi passé, par visioconférence, l'Observatoire a examiné la disponibilité des médicaments entrants dans le cadre du protocole de traitement anti-Covid-19. A cet effet, il a fait état de 22 millions de boîtes de Paracétamol livrées aux établissements de distribution du 1er novembre au 27 janvier dernier, en plus des 3 millions de boîtes prévues à la distribution durant la semaine du 28 janvier au 03 février 2022 (500 mg et 1g). S'agissant des anti-coagulants type Enoxaparine, il a été précisé qu'une quantité de plus de trois (03) millions d'unités ont été mises en vente durant la période du 01 novembre 2021 au 27 janvier 2022, tandis que près de 500.000 unités sont prévues à la distribution cette semaine à la faveur de la mise sur le marché du traitement Théranox produit par les laboratoires Biothéra. La libération prévisionnelle de 500.000 unités pour ce nouveau produit est attendue durant le mois de février en cours. En matière de disponibilité des tests antigéniques, l'Observatoire a assuré qu'une quantité de 2,4 millions de tests ont été autorisés à l'importation, en plus des quantités produites localement. Intervenant lors de cette réunion, le président de l'Observatoire, Dr Redha Belkacemi, a rappelé l'ensemble des mesures prises par le ministère de l'Industrie pharmaceutique, dans le cadre de la veille sur la disponibilité des médicaments inscrits dans le protocole thérapeutique anti-Covid-19, notamment le renforcement des opérations d'inspections qui ont abouti à la libération d'importantes quantités stockées, ainsi qu'à des sanctions (mise en demeure et notification de fermeture) prononcées à l'encontre des contrevenants.

**Samsung Algérie**

## Un SAV conçu pour les personnes sourdes et malentendantes

**Les personnes sourdes et malentendantes peuvent désormais se faire conseiller en temps réel par un assistant interprète en langue des signes à travers des appels vidéo et ce, en accédant à la rubrique « Langage des signes » disponible sur le site [samsung.com](https://www.samsung.com).**

Une action qui s'inscrit dans la stratégie mondiale de Samsung Electronics en matière de gouvernance environnementale et sociale visant notamment l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société. Ainsi, Samsung Electronics vise à améliorer assidûment l'accès aux informations relatives aux produits en offrant cette option, sans oublier sa volonté d'étendre le service d'assistance en langue des signes aux personnes sourdes et malentendantes rencontrant des difficultés hors ligne, soit en magasins ou en centres de



Assistance en langue des signes

■ Samsung Electronics décline son nouveau service d'assistance à distance en langue des signes. (Photo > D. R.)

services pour réparations. Samsung Algérie s'inscrit activement dans cette politique en proposant ce service au grand public en Algérie, spécialement conçu pour communiquer avec les personnes sourdes et malentendantes, tout en développant, de façon continue, des fonctionnalités d'accessibilité exclusives à cette catégorie. Samsung souhaite recevoir et traiter leurs demandes d'informations ou de support produits avec les mêmes critères de qualité que le service proposé à tous ses clients. Toutes les personnes souhaitant accéder à ce service peuvent se diriger vers le site [https://www.samsung.com/n\\_africa/](https://www.samsung.com/n_africa/)

et la rubrique « Langage des signes » ou directement à travers le lien : [https://www.samsung.com/n\\_africa/sign-language/](https://www.samsung.com/n_africa/sign-language/) Elles pourront accéder alors au service d'appels vidéo qui les mettront en contact visuel direct avec Walid. Celui-ci a été formé, comme tous les collaborateurs Samsung, pour assister les clients en termes d'informations produits et fonctionnalités, de support produit ou de diagnostic à distance. Ce service est accessible quel que soit le lieu où le client se trouve. Il suffit pour, y accéder, d'être muni d'un appareil disposant d'une caméra et d'une connexion internet.

**Suspension des cours**

## Les proches à la rescousse des parents pour la garde des enfants

Les parents d'élèves, notamment les mères travailleuses, se tournent ces derniers jours vers les proches comme solution « alternative » pour la garde des enfants, suite à la décision de suspension des cours dans les trois paliers d'enseignement et la fermeture des crèches en raison du rebond de la pandémie de Covid-19. De nombreuses mères travailleuses, contactées par l'Aps, ont accueilli favorablement la décision issue de la réunion extraordinaire, présidée par M. Abdelmadjid Tebboune, le président de la République, concernant la suspension préventive des cours dans les trois cycles d'enseignement, prorogée d'ailleurs de 7 jours supplé-

mentaires, même si ces mesures affectent et chamboulent leur quotidien. Mère de 3 enfants scolarisés, Mme. Nadia (employée) avoue faire face à un « dilemme » suite à la fermeture des écoles, coïncidant avec la contamination de la nourrice de ses enfants. « J'étais contrainte de laisser les enfants à la maison en compagnie de leur père, actuellement en congé, en attendant de trouver une autre solution », a-t-elle témoigné. Mme. Soumeiya, également fonctionnaire, a été, elle, obligée de prendre un congé non payé pour s'occuper de ses deux enfants scolarisés au primaire. Selon elle, ce congé « obligatoire » lui a permis, après son rétablissement de la ma-

ladie, de réviser les leçons avec ses enfants en préparation des compositions du deuxième trimestre. Face à cette situation inédite, Mme Houda (enseignante) n'a trouvé d'alternative que de confier ses enfants, en bas âge, à sa fille aînée, âgée de 14 ans, tandis que Mme. Najwa (également enseignante) a recouru à sa mère pour s'occuper de sa petite fille pendant les heures de travail. Quand bien même difficile, cette période où le nouveau variant Omicron se propage a, toutefois, constitué « une opportunité » pour les élèves de la terminale de réviser, individuellement ou via les réseaux sociaux, encore mieux leurs cours.

**Code de la route**

## Entrée en vigueur des nouvelles mesures

Les nouvelles mesures relatives au code de la route consistant en l'annulation des procédures de suspension et de retrait du permis de conduire par les commissions de wilaya, et l'application d'amendes forfaitaires aux contrevenants pouvant atteindre 7.000 DA avec présentation du conducteur devant les instances judiciaires en cas d'établissement de PV de délit sont entrées en vigueur à compter de mardi. Ces mesures ont été établies en vertu d'une circulaire interministérielle des ministères de l'Intérieur et des Transports publiée le 20 janvier dernier, en vertu duquel il a été décidé d'annuler les procédures

de suspension et de retrait du permis de conduire par les commissions de wilaya et de geler les activités des commissions compétentes de wilayas et des commissions de daïras. Concernant ces nouvelles mesures, le chargé de la gestion à la Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR), Abdelhakim Nacef a déclaré au journal « El Khabar » que dans le cas où le conducteur commet une contravention routière « l'agent de sécurité procède à la rétention du permis de conduire et non à son retrait et délivre un document autorisant le conducteur contrevenant à conduire pour une durée de dix (10) jours à compter de

la date de la contravention. En cas de non paiement de l'amende forfaitaire durant la période fixée, le conducteur n'a plus le droit de conduire et peut s'acquitter de l'amende minimale pour une durée de 45 jours à compter de la date de la contravention. Le montant de la contravention varie entre 2.000 DA et 5.000 DA, selon son degré, tel que prévu dans la loi 17-05, et ce avant l'établissement du PV de notification de non-paiement transmis aux instances judiciaires compétentes, joint du permis de conduire avec la majoration de l'amende de 3.000 à 7.000 DA. Les délits sont directement soumis à la justice.

**INFO EXPRESS**

**Pandémie  
Benbouzid se félicite de la stabilisation de la situation épidémiologique**

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, s'est félicité de la stabilisation de la situation épidémiologique liée au Covid-19, saluant les efforts déployés par les directeurs de la santé des wilayas, a indiqué dans la journée mardi un communiqué du ministère.

Lors d'une réunion de coordination et d'évaluation avec les directeurs de la santé des wilayas, tenue lundi par visioconférence, le ministre de la Santé a salué « les efforts déployés par les directeurs de la santé et leur engagement à mettre en œuvre les différentes recommandations du ministère, notamment l'affectation de structures et de services de soins au Covid-19 à travers tous les établissements de santé, avec le maintien des spécialités vitales telles que la gynécologie-obstétrique, la réanimation, la chirurgie générale, les urgences et la pédiatrie, en plus de la mise à disposition en grandes quantités de tous les médicaments pour le traitement des malades Covid, notamment les anticoagulants », a précisé la même source. M. Benbouzid a évoqué les cas Covid-19 enregistrés parmi les professionnels de santé, saluant leur sens de responsabilité face à cette pandémie depuis son apparition. Il a souhaité un prompt rétablissement aux malades, a ajouté le communiqué. Concernant l'importance de la vaccination anti-Covid, le premier responsable du secteur a souligné la « nécessité d'intensifier cette opération qui est le seul moyen d'endiguer la pandémie », appelant les wilayas qui ont enregistré un faible taux de vaccination à vulgariser la vaccination. M. Benbouzid a, par ailleurs, appelé les directeurs de la santé à accorder la priorité aux services des urgences dans les programmes de réaménagement prévus, compte tenu de l'importance de ces services qui sont, a-t-il dit, l'interface des hôpitaux. « C'est un défi qu'il faut relever dans les meilleurs délais », a-t-il soutenu. Le ministre a également plaidé en faveur de l'amélioration des prestations de proximité fournies aux citoyens, par l'augmentation des structures sanitaires de proximité dotées de diverses spécialités importantes pour épargner aux citoyens la contrainte des déplacements vers les établissements et centres hospitaliers et leur assurer une prise en charge au niveau des établissements publics de santé de proximité.



L'apartheid israélien contre les Palestiniens

## Amnesty dénonce «un crime contre l'humanité»

**L'organisation Amnesty international a appelé la Cour pénale internationale (CPI) à considérer la qualification de crime d'apartheid israélien dans le cadre de son enquête actuelle dans les territoires palestiniens occupés.**

Dans un rapport publié mardi sur son site, Amnesty assure que «les saisies massives de biens palestiniens, les homicides illégaux, les transferts forcés, les restrictions draconiennes des déplacements, sont autant de facteurs constitutifs d'un système qui peut être qualifié d'apartheid en vertu du droit international». Ce système est perpétué par des violations qui, d'après les conclusions d'Amnesty International, constituent le crime contre l'humanité d'apartheid tel qu'il est défini dans le Statut de Rome et la Convention sur l'apartheid.

A cet effet, Amnesty International appelle la CPI à considérer la qualification de crime d'apartheid dans le cadre de son enquête actuelle dans les territoires palestiniens occupés et appelle tous les Etats à exercer la compétence universelle afin de traduire en justice les personnes responsables de crimes d'apartheid. Pour pousser les autorités israéliennes à démanteler ce système, Amnesty demande qu'il soit tout d'abord mis fin à la pratique brutale des démolitions de logements et des expulsions forcées. Les autorités israéliennes doivent accorder l'égalité des droits à l'ensemble des Palestiniens, y compris le droit au retour des réfugiés et le droit à des réparations complètes aux victimes d'atteintes aux droits humains et de crimes contre l'humanité. L'ampleur et la gravité des violations recensées, exigent, selon Amnesty, «un changement drastique de la position de la



Amnesty demande qu'il soit mis fin à la pratique brutale des démolitions de logements et des expulsions forcées en Palestine occupée.

communauté internationale vis-à-vis de la crise des droits humains notamment dans les territoires palestiniens occupés». «La réaction internationale face à l'apartheid ne doit plus se cantonner à des condamnations génériques et à des faux-fuyants», a-t-on plaidé. S'appuyant sur les travaux d'ONG internationales et locales, Amnesty International fait état d'actes interdits par la Convention sur l'apartheid et le Statut de Rome notamment dans les territoires occupés. Selon l'ONG, les autorités israéliennes imposent de nombreuses mesures qui privent délibérément la population palestinienne de ses droits et libertés fondamentaux : notamment des restrictions draconiennes des déplacements dans les territoires palestiniens occupés, un sous-investissement discriminatoire chronique dans les communautés palestiniennes, et une entrave au droit de retour des réfugiés. Le rapport fait aussi état de transferts forcés, de détentions administratives, d'actes de torture et d'homicides illégaux. Amnesty International conclut que ces actes

s'inscrivaient dans le cadre d'une attaque systématique et généralisée contre la population palestinienne, et qu'ils étaient commis avec l'intention d'entretenir un système d'oppression et de domination. Par conséquent, «ils constituent le crime contre l'humanité d'apartheid», lit-on dans le rapport. Amnesty International appelle aussi le Conseil de sécurité de l'ONU à imposer aux Israéliens «un embargo strict sur l'armement» et des sanctions ciblées aux responsables israéliens les plus impliqués dans le crime d'apartheid. En outre, Amnesty International démontre que les autorités israéliennes traitent les Palestiniens avec discrimination. Cette discrimination raciale est ancrée dans des lois qui affectent les Palestiniens. Trente-cinq villages bédouins, où vivent environ 68.000 personnes, sont actuellement coupés des réseaux d'eau et d'électricité, et ils subissent régulièrement des démolitions. Leurs habitants n'ont pas accès aux soins et à la scolarisation. Ces conditions ont contraint nombre de ces personnes à quitter leur logement et

leur village, ce qui constitue «un transfert forcé». Cette dépossession et le déplacement des Palestiniens hors de chez eux constituent, pour Amnesty, «un pilier central du système d'apartheid israélien». Depuis 1948, des centaines de milliers de logements et de bâtiments palestiniens ont été démolies par les autorités israéliennes. Dans les territoires palestiniens occupés, l'expansion permanente des colonies israéliennes illégales exacerbe la situation. Actuellement, des colonies sont implantées sur 10% de la Cisjordanie et environ 38 % des terres palestiniennes à El Qods-Est ont été expropriées entre 1967 et 2017. Les quartiers palestiniens d'El Qods-Est sont fréquemment la cible d'organisations de colons qui, avec le soutien total du gouvernement israélien, s'emploient à déplacer des familles palestiniennes et à attribuer leur logement à des colons. L'un de ces quartiers, Cheikh Jarrah, est le siège de manifestations fréquentes depuis mai 2021, car des familles luttent pour protéger leurs habitations contre la menace d'un procès intenté par des colons.

Guinée-Bissau

## L'armée a procédé à des arrestations, selon le Président Embalo

Suite à une tentative de coup d'Etat ratée en Guinée-Bissau, l'armée a, déjà, procédé à des arrestations, a annoncé le Président Umaro Sissoco Embalo.

«L'armée procède déjà à des arrestations», a annoncé le Président Umaro Sissoco Embalo, lors d'une conférence de presse tenue mardi soir au palais présidentiel à Bissau. Le Président guinéen a, par ailleurs, affirmé aussi avoir échappé à «plus qu'une tentative de coup d'Etat». «C'est une tentative de tuer le président de la Guinée-Bissau», a-t-il dit aux journalistes, note Anadolu.

Juste avant sa rencontre avec les Médias, Embalo a annoncé sur les réseaux

sociaux qu'il allait bien et que la situation de son pays était «sous contrôle gouvernemental» après la tentative de coup d'Etat ratée.

«Je remercie la population de Guinée-Bissau et toutes les personnes au-delà de notre pays qui se sont inquiétées pour mon gouvernement et moi. Vive la République et que Dieu veuille sur la Guinée-Bissau», a-t-il souligné.

La confusion s'était emparée de la capitale Bissau en début d'après-midi lorsque des tirs nourris ont retenti aux alentours du palais présidentiel où se trouvaient en plein conseil des ministres le Président Embalo et les membres du gouvernement.

Ukraine

## Draghi demande une «désescalade» au cours d'un appel avec Poutine



Le chef du gouvernement italien Mario Draghi a appelé mardi le président russe Vladimir Poutine à une «désescalade» dans la crise ukrainienne lors d'une conversation téléphonique, selon un communiqué du gouvernement.

M. Draghi «a souligné l'importance de s'engager en faveur d'une désescalade des tensions vu les graves conséquences qu'entraînerait une aggravation de la crise», selon ce communiqué de la présidence du Conseil. Selon la partie italienne, les deux responsables «sont tombés d'accord sur un engagement commun vers une solution durable à la crise et l'exigence de reconstruire un climat de confiance».

Les Etats-Unis accusent la Russie de préparer l'invasion de l'Ukraine, pays déjà déchiré par une guerre civile dans

l'Est entre les forces de Kiev et des séparatistes.

La Russie dément toute velléité belliqueuse, mais conditionne toute désescalade à des garanties pour sa sécurité, notamment l'assurance que l'Ukraine ne sera jamais membre de l'Otan et que l'Alliance retirera ses forces sur ses positions de 1997. Washington a rejeté ces demandes dans un courrier la semaine dernière, mais laissé la porte ouverte à des discussions sur d'autres sujets, comme le déploiement de missiles ou des limites réciproques aux exercices militaires.

Pour tenter de trouver une issue à la crise, les chefs de la diplomatie russe et américaine doivent se reparler mardi, l'Occident affûtant ses armes économiques dans l'espoir de faire céder Moscou.

Guerre Iran-Irak

## Les dépouilles de 629 soldats irakiens retrouvées

Les corps de 629 soldats morts dans la guerre irako-iraniennne des années 80 ont été retrouvés, a annoncé mardi le Croissant-Rouge irakien, appelant les familles des défunts à les récupérer. La liste des noms des 629 victimes portées disparues pendant la

guerre a été publiée par le Croissant-Rouge en coordination avec le département des prisonniers et des personnes disparues relevant de la direction des droits humains du ministère de la Défense, selon un communiqué de l'organisation. Les deux pays voisins ont mené

une guerre dévastatrice (1980-1988) ayant fait près d'un million de morts des deux côtés et causé des pertes économiques estimées à environ un milliard de dollars, selon des statistiques non officielles.

Agence

Agence



# contribution

Dans le cadre d'une totale transparence, la privatisation, la démonopolisation et le partenariat public-privé

## Trois processus complémentaires, pour une transition vers l'économie de marché



L'expérience algérienne mitigée s'explique par différents facteurs. D'abord sur le plan politique, l'absence de vision stratégique, avec la neutralisation des rapports de forces, du fait d'un non consensus social avec des divergences profondes entre les conservateurs rentiers et les réformateurs. Cela explique les chevauchements entre différents acteurs qui se télescopent alors que s'impose pour le pays en transition qui ont réussi ce processus, une nette volonté politique de libéralisation et un organe unique de coordination. La bureaucratie étouffante principal obstacle, la dévaluation régulière du dinar alors que la stabilité du régime des changes est un critère fondamental pour les investisseurs afin d'éviter les fameux conflits des pertes de changes, le changement perpétuel du cadre juridique, la non délimitation du patrimoine, l'absence de titres de propriétés clairs, du fait de l'absence d'un cadastre actualisé, condition capitale pour attirer tant l'investissement national qu'international.

Les filialisations se sont opérées d'une manière administrative, privilégiant l'offre inadaptée au nouveau contexte mondial, avec des comptabilités défectueuses (la plupart des entreprises n'ayant pas de comptabilités analytiques), et des créances importantes au niveau des organismes bancaires.

La privatisation répond à de nombreux objectifs qui ne sont pas tous compatibles et qu'il convient de hié-

**Il y a actuellement une importante confusion entre privatisation partielle ou totale, la démonopolisation et le partenariat public privé, chaque opération répondant à des actions spécifiques la privatisation est une cession d'actifs soit par appel avis d'offres ou via la bourse avec un rôle stratégique de l'Etat régulateur, mais pouvant exister des privatisations sans transfert de propriété.**

rarchiser dans la formulation d'un programme quantifié. Les objectifs peuvent varier et être adaptés en fonction de l'activité ou de l'entreprise, où je recense plusieurs axes fondamentaux : parvenir à une grande efficacité de l'économie; substituer des critères de gestion économiques à des critères politiques ; éliminer les rigidités administratives ; alléger les contraintes budgétaires : à moyen terme, elles peuvent permettre de réduire le poids de la dette publique et la contrainte de solvabilité de l'Etat si les recettes de privatisation sont affectées au désendettement et/ou aux dépenses d'investissement ; contribuer à la compétitivité et à la modernisation des places financières. Les privatisations, qu'elles soient totales ou partielles menées

dans une totale transparence, présentent l'avantage de renforcer la capitalisation boursière d'une place, d'augmenter considérablement le nombre des transactions et d'améliorer la liquidité du marché et, partant, la capacité d'attraction de l'épargne étrangère ; favoriser la transparence des opérations et lutter contre les pratiques contraires à la déontologie ; lutter contre les rigidités syndicales; développer l'actionnariat populaire et la participation des salariés au capital de leur entreprise, promouvoir des équipes de managers et développer une classe moyenne porteuse de dynamisme social.

En conclusion, le président de la république dans son programme d'action, se propose de relancer le processus de privatisation, la démonopo-

lisation reposant sur le secteur privé productif et non prédateur et le partenariat public /privé. Sans une vision stratégique, évitant tout monopole, qu'il soit public ou privé, la nécessité d'une totale transparence et une large concertation sociale et politique, l'échec est inévitable. Évitions toute démagogie, n'existant pas d'économie de marché spécifique mais des contextes sociaux spécifiques où chaque pays en fonction de ses réalités et des contraintes, se doit de mettre en place les politiques économiques les plus adaptées. Ce qui est stratégique aujourd'hui ne peut pas l'être demain, et doit être appréhendé, non en statique mais en dynamique en fonction des nouvelles mutations tant internes que mondiales.

La gestion privée, encadrée par le rôle stratégique de l'Etat régulateur devra être dominante et la Chine l'a bien compris avec des entreprises concurrentielles au niveau mondial. L'égalité n'est pas l'égalité du modèle de 1963-2021 mais recouvre la nécessité d'une transformation entre 2022/2025, de l'Etat providence par la formulation d'un nouveau contrat social qui devra concilier les principes de l'efficacité économique et la cohésion sociale.

**Professeur des universités, expert international Dr Abderrahmane Mebtoul**  
(Suite et fin)



## INFO EXPRESS

Covid-19 à Relizane

### Une caravane de dépistage sur la placette Emir Abdelkader

Face à la résurgence des cas de Covid-19 en Algérie, notamment dans la wilaya de Relizane, à l'initiative du service d'assistance médicale «Allo Tabibi», une caravane de dépistage a été implantée au niveau de la placette Emir Abdelkader qui durera toute la semaine, et ce jusqu'à demain, attirant un large public. Cette campagne, organisée par l'APC et la direction de la Santé de la wilaya de Relizane, a pour vocation de tester le plus de personnes possibles, qu'elles présentent des symptômes du Covid-19 ou qui soient asymptomatiques pour une prise en charge très symbolique, à raison de 800 DA, et recevoir les bonnes mesures pratiques préventives nécessaires face à la propagation de la pandémie de la Covid-19. Ces dépistages, réalisés avec des tests antigéniques, sont accessibles à toute la population, notamment les enfants, sans rendez-vous et sans ordonnance. Ils se poursuivront jusqu'au mois de février.

N.Malik

### Condoléances du Président Tebboune aux familles des victimes de l'explosion à Aïn Oulmène

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a présenté mardi ses condoléances aux familles des victimes de l'explosion survenue à Aïn Oulmène, à Sétif, ayant fait 8 morts et 14 blessés. Le Président Tebboune a donné ses instructions au Premier ministre, ministre des finances, Aïmene Benabderrahmane pour assurer une prise en charge totale des blessés. Pour rappel, une explosion suivie d'un incendie survenu mardi après-midi dans un entrepôt de produits cosmétiques à la cité des 583 logements dans la commune de Aïn Oulmène (Sud de Sétif), a fait huit (8) morts gravement blessés et intoxiqués par la fumée, a-t-on appris auprès de la Protection civile.

## Skikda

# La femme brûlée dans la commune de Sebte est décédée

Evacuée en urgence au Centre hospitalo-universitaire d'Annaba (CHU), la femme de 43 ans, brûlée au 1<sup>er</sup> et au second degré dans la commune de Sebte, au lieudit Tangout, a succombé à ses blessures, dans la nuit du mardi au mercredi 2 février 2022.

L'affaire remonte au 26 janvier 2022, lorsque la Protection civile d'Azzaba a été alertée par téléphone, sollicitant l'intervention des éléments de cette unité au chevet d'une dame brûlée. Une équipe a été dépêchée au douar Tangout et a procédé à l'évacuation de la victime aux urgences d'Azzaba. En raison de la gravité de ses blessures, la victime a été transférée au niveau du centre hospitalier universitaire d'Annaba. Cette dernière est décédée dans la nuit du mardi au mercredi, succombant ainsi à ses blessures. Le cas de cette dame a été longuement commenté



Le mari de la victime aurait été mis sous contrôle judiciaire. (Photo : D. R.)

dans les réseaux sociaux où le mari a été montré du doigt. « Un homme a ligoté sa femme avant de la brûler », ont rapporté les internautes. Certains ont évoqué l'histoire d'une bancale querelle entre le couple au sujet d'une vidéo de la dame balancée sur « Tik-Tok ». « Un mari a brûlé sa femme après avoir découvert une vidéo la montrant en train de danser sur « Tik-Tok ». L'époux qui a été signalé comme disparu dans un premier temps, après le drame, était

entre les mains des services de sécurité. Après deux jours de garde à vue, le mari de la victime a été relâché, certainement pour absence de preuves tangibles l'inculpant directement. Il aurait été libéré et mis sous contrôle judiciaire selon des informations qui restent à confirmer. Pour en savoir plus à ce sujet, nous avons pris attache avec le groupement de gendarmerie de Skikda. « Le chargé de communication n'est pas dans son bureau », nous a-t-il

été répondu. Au niveau de la Cour de Skikda, il nous a été répondu que l'enquête au sujet de cette affaire est toujours en cours. En somme, nous apprenons que la victime n'avait pas d'enfant, elle serait la seconde ou la troisième épouse de son mari, qui a été pour l'instant remis en liberté et mis provisoirement hors de cause. « Réseau Wassila », et à travers son site web a donné l'information indiquant que depuis le début de l'année, quatre femmes ont été assassinées par leurs époux. Par le biais de leurs chaînes « Youtube », pages Facebook et sur les réseaux sociaux, plusieurs associations et militants des droits de la femme ont appelé une nouvelle fois les hautes autorités du pays à protéger la femme. En somme, les citoyens de la commune de Sebte avec qui nous sommes entretenus n'ont pas manqué de saluer les efforts du maire de la ville, qui depuis son installation ne ménage aucun effort pour répondre aux besoins de la population.

Moncef Redha

## Démantèlement d'un réseau criminel à Boumerdès

# 12 individus arrêtés et 400 milliards de centimes récupérés

La brigade économique et financière de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Boumerdès a démantelé un réseau criminel composé de 12 individus, et récupéré des marchandises et des saisies estimées à 400 milliards de centimes, a indiqué, mardi, un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Ce réseau criminel, impliqué dans

une affaire de constitution d'une association de malfaiteurs, est poursuivi pour spéculation illicite, contrefaçon et imitation d'une marque commerciale et d'un produit destiné à la consommation humaine, délit d'évasion fiscale, pratiques commerciales malhonnêtes, faux et usage de faux dans des écritures commerciales. Les saisies récupérées d'une valeur

globale de 400 milliards de centimes sont constituées de 7.608.717 boîtes de cigarettes de différentes marques, de 946.176 unités de tabac à chiquer, de 125.075 unités de charbon à narguilé et d'un montant d'argent estimé à 2.438.000.000 de centimes issu des recettes de la contrebande. Sept (7) compteuses de billets, des sceaux commerciaux utilisés dans

la falsification des factures, des factures non conformes, des registres de commerce et des copies des registres, ont été également récupérés. Après parachèvement des procédures légales, les mis en cause ont été déférés devant le procureur de la République territorialement compétent qui a ordonné leur mise en détention provisoire.

## Tissemsilt

# Bin El-Kifane, un site naturel et touristique en quête de valorisation

L'espace naturel «Bin El-Kifane», situé sur les hauteurs de l'Ouarsenis dans la wilaya de Tissemsilt, est un site touristique attrayant en quête de valorisation et de structures, accueillant annuellement un grand nombre de visiteurs. Ce qui caractérise cet espace, qui s'étend sur une superficie de 70 hectares, situé dans la commune de Boukaïd, est qu'il se trouve à 1.200 mètres d'altitude et dispose d'un épais tapis végétal, en plus de pics rocheux au niveau du sommet de la montagne qui attire l'intérêt des amoureux de la nature et des loisirs. Cependant, cette région attrayante est dénuée de structures et d'espaces fournissant aux visiteurs de l'intérieur et de l'extérieur de la wilaya de Tissemsilt les conditions adéquates tout au long de l'année, a-t-on constaté. A ce propos, le jeune Hicham, adepte de l'aventure et du tourisme de la wilaya de Chlef, a indiqué à l'APS que le site de Bin El-Kifane est l'un des sites touristiques attractifs et importants de la wilaya de Tissemsilt,

mais a besoin d'être valorisé par la réalisation d'infrastructures d'accueil, notamment un hôtel, ainsi que des espaces de promenade et de pratique du sport. « Cette région est située sur les hauteurs de l'Ouarsenis et c'est l'endroit idéal et préféré des sportifs », a-t-il ajouté. De son côté, M. Mohamed, chef de famille originaire de Tiaret, a appelé à la nécessité d'accorder une grande importance à ce bel espace naturel en réalisant des projets touristiques qui permettraient de développer cette région, comme la réalisation d'un complexe touristique ou de parcs de loisirs et de récréation destinés aux visiteurs et touristes. L'affluence des citoyens vers cet espace naturel augmente, notamment pendant les périodes d'hiver et d'été, selon la Direction locale du tourisme et de l'artisanat. D'autre part, des efforts inlassables sont actuellement déployés pour valoriser et développer le site «Bin El-Kifane» afin d'être une zone touristique par excellence. A cet égard,

les services de la collectivité de Boukaïd ont programmé, avant la fin du premier trimestre de l'année en cours, un projet d'aménagement du chemin de montagne menant à ce site distant de 1 km. Pour sa part, la direction du tourisme et de l'artisanat a pris l'initiative, fin 2018, d'inclure la zone «Bin El-Kifane» dans le circuit touristique de la wilaya. Celui-ci comprend également de nombreuses zones et sites de la région, comme le parc national des cèdres à Théniet El-Had, la forêt «Aïn Antar» à «Boukaïd» et les sources thermales dans la commune de Sidi Slimane. La même direction lancera également, prochainement, un plan de promotion de l'écotourisme dans la wilaya en coopération avec les agences de tourisme privées actives dans la région. Ce plan comprend la promotion des zones touristiques naturelles et attractives de la région, dont le site «Bin El-Kifane», ainsi que la programmation de visites périodiques au profit des médias, des agences de tou-

risme et des voyages du pays à cet espace naturel. Le même plan comprend également la réalisation de films promotionnels pour présenter les attractions touristiques naturelles de la wilaya, y compris la zone «Bin El-Kifane». La même direction a suggéré la réalisation d'installations dans la zone «Bin El-Kifane» pour attirer plus de visiteurs, en créant des structures touristiques telles qu'un hôtel, une auberge de jeunesse et une piscine ainsi qu'un bureau de tourisme pour cette zone naturelle. De son côté, l'office local du tourisme de la commune de Boukaïd a élaboré un programme spécifique de valorisation de ce site, en collaboration avec plusieurs tour-opérateurs de la wilaya, qui prévoit l'organisation de visites périodiques au profit des adhérents des associations touristiques et juvéniles ainsi que de jeunes passionnés d'aventure, d'alpinisme et de tourisme du pays, selon le représentant de l'office, Abderrahmane Kanite.



Islam

# Qu'appelle-t-on être musulman ?

**Dans un monde despiritualisé, désenchanté et désorienté, se demander « Qu'appelle-t-on être musulman ? » est une question qui interpelle. Surtout à l'heure où l'écart entre ce qui est écrit et ce qui est fait est important. Dans la dramatique actualité, l'Islam, malgré ses lignes de vie, subit les affres de multiples manipulations, dont il est évidemment innocent. Il est temps de redonner la priorité au savoir et faire reculer l'ignorance pour vivre en paix.**

Le Coran est clair : le musulman est celui qui croit sincèrement au Créateur Unique des mondes, Celui à qui rien ne ressemble, l'Infini, qui a parlé pour la dernière fois à l'humanité à travers son Livre descendu sur le Prophète (sws). C'est aussi la croyance au jugement dernier, à l'au-delà, aux anges, aux paradis et à l'enfer. Cette attitude de la foi doit se traduire à travers des rites et des bonnes actions. Cinq normes religieuses, dénommées les « piliers de l'islam » par la Sunna prophétique, permettent de saisir la figure de l'être musulman, qui doit s'imposer une saine discipline de vie spirituelle par le bel-agir, en donnant l'exemple et sans chercher à imposer notre point de vue aux autres : « Seriez-vous hommes à ordonner de faire le bien, tout en oubliant de la faire vous-mêmes, alors que vous récitez le Livre ? N'êtes-vous donc pas raisonnables ? ».

## La foi

Le Coran vise à éduquer au comportement spirituel, humain, à l'éducation plénière, afin de faciliter le vivre paisible entre les humains et préparer à l'au-delà du monde. Ce n'est pas une foi qui se contente de consoler, ou qui tourne le dos au monde terrestre. Sur la base de la foi réfléchie, il s'agit de former un être humain responsable, pacifique, instruit, créatif et vertueux, pour une Cité vertueuse. Le Coran vise à la fois l'autonomie de l'individu et l'être commun. Le Prophète (sws) a dit : « Je suis venu parfaire l'éducation des Humains ».

La foi est définie par le Coran comme une réponse à l'Appel du Créateur des mondes : « Ô vous qui croyez ! Répondez à Dieu et au messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la vraie vie, et sachez que Dieu s'interpose entre l'homme et son cœur et ce que vers Lui que vous serez rassembler ».

Devenir musulman c'est répondre à l'Appel coranique pour vivre raisonnablement. Il s'agit dans le même mouvement de découvrir notre origine, notre humanité, de pratiquer la sagesse, les bonnes actions, et de s'abstenir d'actes immoraux :



« Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelque iniquité ceux-là ont la sécurité et ce sont eux les bien-guidés ».

Chacun est libre. Être incroyant, athée, est défini comme une forme d'aveuglement, c'est nier l'origine de la vie et sa finalité :

« Et quiconque se détourne de Mon Rappel mènera une vie pleine de gêne et le jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement. « Ô mon Seigneur, dira-t-il, pourquoi m'as-Tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais ? » Dieu lui dira : « De même que nos Signes t'étaient venus et que tu les as oubliés ainsi aujourd'hui tu es oublié ». La révélation présente l'humain doté de la capacité de croire et du défaut de mécroire, de se détourner :

« Et par l'âme et Celui qui l'a harmonieusement façonnée et lui a inspiré son immoralité de même que sa piété. A réussi qui la purifie. Est perdu celui qui la corrompt ».

Le mot *imân*, signifiant « foi » en arabe, est de la même racine que le mot *amân*, qui signifie la tranquillité du cœur, la sérénité, la paix, et que le mot *al-amâna* qui signifie le dépôt, la responsabilité.

*Al-îmân* est la foi confiante et réfléchie, ce n'est pas une croyance surnaturelle, incertaine, hésitante, irrationnelle ou superstitieuse. Elle est liée au savoir, au bon sens, et se veut le contraire de la dénégation de l'évidence. Mais chacun est libre. La foi n'est pas une simple croyance, c'est faire preuve librement de confiance en paix, signification du mot *islâm* : s'en remettre en confiance au Créateur. L'islam est méconnu par des étrangers et certains des siens.

Avoir la foi, c'est en premier lieu accepter volontairement de s'en remettre en confiance au Créateur, Dieu Unique, l'Invisible, l'Absolu, et à la Loi qu'a reçue le Prophète, l'approuver sincèrement du fond de son cœur, d'où l'importance de l'intention. Celui qui témoigne de cette vérité, celui qui a cette qualité, est un croyant musulman, éclairé, non méfiant, ni contraint.

Il est celui qui considère que l'exécution des préceptes est vitale, tout en pratiquant l'*ijtihad*, l'effort d'interprétation. Les théologiens classiques de l'Islam, comme al-

Ach'arî et al-Ghazâlî disaient que l'origine de la foi signifie avoir foi aux ordres de Dieu, qui a confié la demeure de la Terre à l'homme, et pratiquer Ses commandements. Le concept de *imân* signifie la foi réfléchie, car elle se veut ferme conviction, appuyée sur des preuves logiques, en la réalité, qui responsabilise l'homme. Le monde moderne ne peut continuer à caricaturer l'islam.

Le sens de la foi, *iman*, ses qualités et ses principes, occupe le deuxième rang dans le degré des qualités du musulman. Une place située entre l'*islâm* et l'*ihsân*, c'est-à-dire entre la remise en confiance, premier degré, et le bel-agir, troisième et plus haut degré, selon les propos célèbres de l'Archange Gabriel, *Jibrîl*, adressés au Prophète, dans un hadith rapporté par Muslim d'après Umar Ibn al-Khattâb.

Celui-ci relate : « Un jour que nous étions assis chez le messager de Dieu apparut à nous un homme aux habits d'une vive blancheur et aux cheveux d'une noirceur intense, sans trace visible de voyage. Personne parmi nous ne le connaissait. Il vint s'asseoir en face du Prophète et plaça ses genoux contre les siens, posant les pommes de ses mains sur les cuisses du Prophète. Puis il lui dit : « Ô Muhammad, informe moi au sujet d'al-*islâm* ».

Le Prophète répondit : « L'*islâm*, c'est témoigner paisiblement qu'il n'y a pas d'autre dieu que Dieu et que Muhammad est son messager, accomplir la prière, verser l'aumône purificatrice, jeûner le mois de Ramadhan, et effectuer le pèlerinage pour qui en a la possibilité ». L'homme lui dit : « Tu as dit vrai ». Nous fûmes étonnés de sa question et son assentiment. Le demanda au Prophète de lui parler d'al-*imân*. « C'est, répondit le Prophète, croire en Dieu, à Ses Anges, Ses Livres, Ses messagers, au Jour Dernier et au destin qu'il soit favorable ou défavorable – Tu as dit vrai, répliqua l'homme. Parle-moi d'al-*ihsân*. – C'est adorer Dieu comme si tu Le voyais, et si tu ne Le vois pas, Lui Il te voit. – Parle-moi de l'Heure dernière. – Celui qui a été questionné n'en sait pas plus que celui qui l'a interrogé, répondit le Prophète. L'homme parti, après un temps le Prophète se retourna vers moi, me disant : « Sais-tu Umar qui posait ces questions ? » Je lui répondis : « Dieu et Son prophète savent mieux ! » Il dit alors : « C'était Gabriel qui

est venu pour vous enseigner votre religion ».

La différence entre, d'un côté, l'acte de témoigner par la *chahâda*, l'attestation de foi, en s'en remettant à Dieu, niveau dit d'al-*islâm*, qui implique la pratique des piliers, et, de l'autre côté, la foi en tant que telle, al-*imân*, est évidente. Dans ce hadith sont distingués les degrés essentiels de la Religion : la remise à Dieu par les actes culturels ; la foi ; le bel-agir, conformément au verset coranique :

« Les Bédouins on dit : « Nous avons foi ». Dis : « Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt : Nous nous sommes simplement soumis », car la foi n'a pas encore pénétré dans vos cœurs. Et si vous obéissez à Dieu et à son messager, Il ne vous fera rien perdre vos oeuvres. Dieu est Pardonneur et Miséricordieux ».

*Islâm* et *imân*, la confiance en Dieu et la foi sont évidemment liées : « Nous en fîmes sortir alors ce qu'il y avait comme croyants. Mais Nous n'y trouvâmes qu'une seule maison de gens soumis » (51 : 35-36). Selon des hadiths du Prophète : « La foi comprend plus de soixante-dix branches » ; « La pudeur fait partie de la foi » ; « La propreté fait partie de la foi » ; « L'amour de la patrie fait partie de la foi ». Cela signifie que la foi comporte plusieurs niveaux de mérite, et que le degré varie chez les croyants. L'islam est un, mais les musulmans pluriels. Ils doivent respecter le droit à la différence.

En outre, le Prophète peut vouloir désigner par le mot *islâm* les actions apparentes, et par le mot *imân* la croyance intérieure. Cela ne signifie pas que les actions n'appartiennent pas à la foi ou que la croyance par le cœur n'appartient pas à l'*islâm*. Il s'agit d'une explication détaillée d'une réalité une et plurielle, de la religion en général. Pour preuve, les Paroles de Dieu : « La religion acceptée par Dieu, c'est al-*islâm* » ; « J'agréé al-*islâm* comme religion pour vous ».

Le Coran informe qu'al-*islâm* est la religion agréée et acceptée, mais seulement si la foi est alliée à la réflexion et aux actes justes. Le Prophète interprète al-*islâm* comme étant la conviction du cœur et la remise en confiance. Cela consiste à croire en Dieu, à Ses Anges, à Ses Livres révélés, à Ses Messagers. De même qu'il interpréta aussi al-*imân* comme étant la pratique sincère, fondée sur les cinq piliers, estimant qu'elle représente un degré élevé. C'est la raison pour laquelle le Prophète disait : « Al-*islâm* se manifeste par la parole, et al-*imân* est dans le cœur ».

Le Prophète disait : « Le musulman (al-*muslim*) est celui qui ne porte pas atteinte à autrui avec sa langue et sa main ; et le croyant (al-*mu'min*) est celui auquel les gens font confiance à l'égard de leur sang et leurs biens ».

Il a défini par là une dimension intérieure et extérieure : la sûreté du cœur qui garantit la sécurité du sang et des biens d'autrui ; et la qualité de l'*imân* est supérieure par rapport à celle de l'attestation de la foi, déclaration verbale qui dote de la qualité de musulman.

Les gens sont à l'abri avec celui qui pratique paisiblement et raisonnablement, en qui on a confiance : le musulman qui a la foi réfléchie, humble et ouverte. L'immense majorité des citoyens européens de confession musulmane donne l'exemple et contribue dignement au bien commun de la société.

Par Mustapha Cherif

Les savants musulmans s'accordent à définir la foi comme l'acceptation réfléchie et sincère de la mission octroyée par Dieu en vue de L'adorer sous des formes multiples et concrètes. Un travail bien accompli, un sourire à autrui, une aide accordée à la plus faible des créatures, une pensée pieuse, une hygiène propre de vie, l'amour de la patrie, le respect de la nature, un savoir approfondi, le tout pour la Face de Dieu et le bien commun, font parties de la foi ; pas seulement les cinq piliers de la pratique religieuse.



## Programme



12.00 Les douze coups de midi  
13.00 Journal  
13.55 Les malheurs de Ruby  
15.40 Les malheurs de Ruby  
17.00 Météo  
17.30 Familles nombreuses : la vie en XXL  
18.15 Demain nous appartient  
19.00 Journal  
19.20 Météo  
21.00 C'est Canteloup  
21.05 Tous en scène  
22.10 Independence Day  
23.10 Affaire Gregory



12.00 Tout le monde veut prendre sa place  
13.45 Journal 13h00  
16.15 Ça commence aujourd'hui  
18.40 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre  
19.20 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre  
20.00 Journal  
20.39 Protégeons demain  
21.05 Laissez vous guider au temps des Gallo-Romains  
23.20 Dans les secrets de l'expo Vercingétorix



22.05 Génération Paname  
10.50 Desperate Housewives  
10.55 Desperate Housewives  
11.45 Desperate Housewives  
12.00 Le journal  
13.30 En famille  
14.00 Notre histoire d'amour  
16.00 Incroyables transformations  
17.25 Mieux chez soi  
18.45 Le journal  
20.50 Scènes de ménages  
21.05 Lego Masters  
23.15 Lego Masters : extra brique



23.20 L'amour est dans le pré  
06.30 Boule et Bill  
06.42 Boule et Bill  
07.09 Ludo  
07.00 Garfield & Cie  
08.05 Boule et Bill  
08.30 Boule et Bill  
09.20 Les as de la jungle à la rescousse  
10.50 Ensemble c'est mieux !  
11.20 La nouvelle édition  
11.25 Météo  
11.55 Journal  
12.45 Météo

12.50 Rex  
13.55 Rex  
14.25 Des chiffres et des lettres  
15.05 Questions pour un champion  
16.45 Personne n'y avait pensé !  
17.10 Ma ville, notre idéal  
20.25 Saveurs de saison  
20.27 Météo  
21.05 Mauvaises graines  
22.45 L'inconnu de Brocéliande  
23.45 Colonisation, une histoire française



20.30 Journal  
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse  
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage  
22.54 Le journal  
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait  
16.55 Un dîner presque parfait  
17.50 Un dîner presque parfait  
18.50 Un dîner presque parfait  
21.05 Lara Croft : Tomb Raider  
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night  
19.15 L'info du vrai  
20.13 L'info du vrai, le mag  
20.48 La boîte à questions  
20.52 Groland le zapoï  
21.01 La Gaule d'Antoine  
21.07 A couteaux tirés  
21.59 The Head  
22.52 American Horror Story  
23.34 American Horror Story



19.24 Wildland  
20.28 Tchi tcha  
20.50 The Nest  
22.34 Sacrées sorcières



19.25 Quotidien, première partie  
20.10 Quotidien  
21.10 La maison du bonheur  
21.15 13 novembre  
23.20 13 novembre



09.00 Les contes des 1001 darkas  
13.50 Maigret  
19.43 TPMP : première partie  
20.42 Touche pas à mon poste !  
21.57 Balance ton post ! L'after  
22.57 Balance ton post ! L'after  
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse  
20.10 Une saison au zoo  
20.40 Une saison au zoo  
21.05 La p'tite librairie  
21.40 Les hors-la-loi de la nature  
22.35 Les hors-la-loi de la nature



18.43 L'empire des loups  
19.19 Le convoyeur  
20.02 Le pacte des loups  
20.50 Abyss  
23.05 Mad Max 2 : le défi



13.05 Entrée libre  
13.40 Le magazine de la santé  
14.35 Allô, docteurs !  
15.40 Suricates superstars



17.45 Eurosport News  
20.00 Ethias Cross 2020/2021  
20.55 Eurosport News  
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)  
22.30 Les rois de la pédale  
23.00 Eurosport News  
23.05 Ethias Cross 2020/2021



19.45 Arte Journal  
20.50 Orient-Express, le voyage d'une légende  
22.15 Agatha Christie : 100 ans de suspense

## Sélection



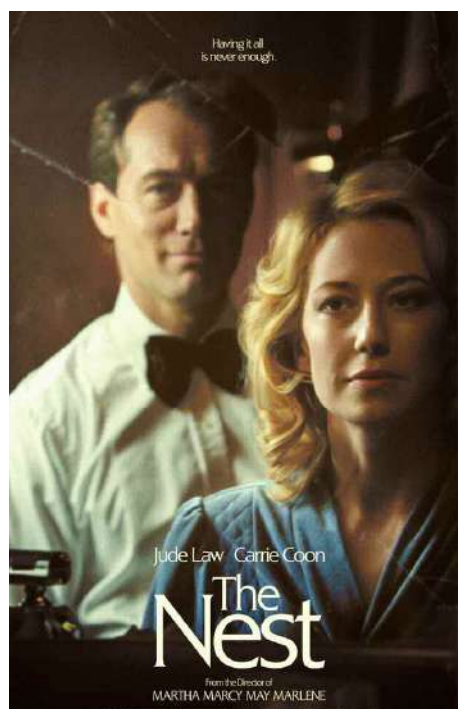
**Ciné Frisson - 23.05**  
**Mad Max 2 : le défi**  
Film d'action de George Miller

→ Avec l'aide d'un pilote d'hélicoptère et d'un enfant aborigène virtuose du boomerang, un justicier errant affronte une horde de brutes sanguinaires, qui veulent s'emparer d'une raffinerie de pétrole, transformée en camp retranché.

**Ciné Frisson - 20.50**  
**Abyss**

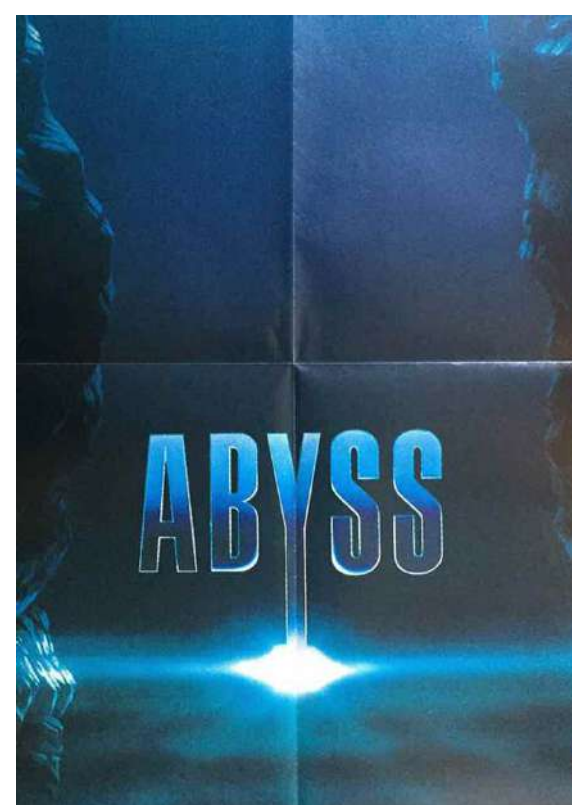
Film de science-fiction de James Cameron

→ Au large des Caraïbes, un groupe de scientifiques et de militaires, plongeant à la recherche des éventuels survivants d'un sous-marin naufragé, entre en contact avec des extraterrestres.



**Ciné Premier - 20.50**  
**The Nest**  
Drame de Sean Durkin

→ Dans les années 1980, un couple se déchire quand les ambitions professionnelles de l'époux finissent par gâcher la vie de sa famille. Dans les années 1980, Rory, un entrepreneur très ambitieux, annonce à sa femme Allison et à leurs enfants qu'ils vont déménager à Londres.





## FESTIVAL DU MONO-DRAME FÉMININ D'EL OUED

### PARTICIPATION DE 12 PAYS

Douze (12) pays participeront à la 2<sup>e</sup> édition du Festival international du monodrame féminin, prévue du 1 au 5 mars à El Oued, a indiqué l'association Sitar El-Ibdae précisant que cette édition sera dédiée à titre posthume à la comédienne Aïcha Adjouri, plus connue sous le pseudonyme artistique de Kelthoum. Organisée avec le soutien du ministère de la Culture et des Arts, cette édition verra la participation de 12 œuvres produites par des troupes théâtrales arabes et européennes, représentant, outre l'Algérie, la Palestine, la Tunisie, l'Égypte, la Libye, le Yémen, l'Irak, la Mauritanie, la France et l'Espagne, a déclaré à l'APS le président de l'association Sitar El-Ibdae et commissaire du festival, Nabil Ahmed Messai. Il a fait savoir que le jury qui superviserait l'évaluation des performances des participants sera composé de Wahida Dridi (Tunisie), Khedoudj Sabri (Libye), Lydia Laarini, Fethi Sahraoui et Djamilia Mustafa Zaggai d'Algérie, ajoutant que de nombreuses personnalités théâtrales seront honorées à cette occasion. Des ateliers de réalisation, d'écriture et de mise en scène seront encadrés par plusieurs professeurs algériens et de pays participants, a-t-il révélé. Le programme de la 2<sup>e</sup> édition du Festival comprend également des interventions de spécialistes sur « le monodrame féminin », a conclu Nabil Ahmed Messai.

R.C.

## LE «MAGHREB-ORIENT DES LIVRES»

### Reporté au mois de mai

La manifestation littéraire «Maghreb-Orient des livres» prévue initialement à partir du 11 février à Paris a été reportée au 13, 14 et 15 mai prochains, en raison de la situation sanitaire en France, annoncent les organisateurs. Les organisateurs de l'événement, indiquent dans un communiqué être dans «l'impossibilité d'organiser ce festival dans de bonnes conditions aux dates prévues, en raison de la situation sanitaire». Pour cette édition, les organisateurs avaient annoncé que la bande-dessinée serait mise à l'honneur en plus de la programmation de nombreux rendez-vous pour le jeune public. Le programme de cette édition devrait être prochainement dévoilé, selon les organisateurs. Organisé depuis 1994 par l'Association «Coup de soleil» sous le nom «Maghreb des livres», le festival «Maghreb-Orient des livres» oeuvre pour la promotion de la production littéraire des pays du Maghreb et organise durant l'année de nombreuses rencontres et événements en lien avec la littérature.

## PNUD/ Ministère de la Culture

# Un partenariat salué par Blerta Aliko

→ La représentante, résidente permanente du Programme des Nations unies pour le développement en Algérie (Pnud), Blerta Aliko, a salué, lundi à Alger, le partenariat avec le ministère de la Culture et des Arts autour du projet de conservation et de développement des parcs culturels nationaux, le qualifiant d'«exceptionnel et d'extraordinaire».

La représentante du Pnud a considéré le soutien au projet de préservation et de développement des parcs culturels nationaux, initié depuis sept ans, comme un «privilege pour le Pnud», soulignant que ce projet tend à «valoriser le patrimoine national et l'héritage mondial», et que la responsabilité de ce partenariat était «partagée», vu que ce programme a réuni des experts du ministère de la Culture et des Arts et d'autres au niveau local, afin de «développer des protocoles de protection, visant à augmenter tous les patrimoines et les héritages de ces territoires et la mise en valeur de l'intégration de l'humanité avec la nature». Mme



Blerta Aliko a rappelé que ce programme a «non seulement pu soutenir la protection des parcs, mais aussi préserver la biodiversité et la richesse des traditions de ces territoires», ainsi que «développer et augmenter les capacités nationales qui ont permis à ces parcs d'être très bien équipés et des staff très qualifiés conformément aux normes internationales», en plus de «faciliter les échanges avec les expériences et les expertises au niveau global». Aliko a conclu en précisant que le travail de son programme était «multisectoriel», valorisant la coopération dans ce cadre avec le ministère du Tourisme ainsi que le monde associatif, pour, a-t-elle ajouté, «promou-

voir l'économie et soutenir le développement social et la solidarité au niveau local», ainsi que la «signature de chartes de responsabilité partagée pour l'exploitation responsable de ces parcs pour la préservation de la richesse nationale et mondiale». Le lancement de la mise en place du projet (d'importance mondiale) de préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie (projets de parcs culturels algériens), supervisé par le ministère de la Culture et des Arts, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds mondial pour l'environnement, a débuté en 2014 et prendra fin en avril

prochain. Ce projet intervient dans cinq parcs culturels nationaux, «Tassili n'Ajjer», «L'Ahgar», «Touat Guerara Tidikult» et «Atlas Saharien» et le «parc culturel de Tindouf», répartis sur une superficie d'un million de kilomètres carrés. Ces parcs ont été créés afin de préserver le patrimoine culturel et naturel de ces régions. Ils sont gérés par des offices nationaux qui ont pour mission principale la préservation, la protection et la valorisation de ces biens, d'où l'importance du soutien de ce projet à travers des mécanismes pratiques pour garantir une plus grande prise en charge de la diversité biologique et du patrimoine culturel.

R.C.

## Foire du livre du Caire

# Vif intérêt pour les œuvres algériennes

Le stand de l'Algérie qui prend part à la 53<sup>e</sup> édition de la Foire internationale du livre du Caire avec plus de 600 ouvrages de différents thèmes et genres, a suscité un vif intérêt parmi les visiteurs, notamment les jeunes. Rehaussé par la présence de romanciers et de poètes algériens célèbres, le stand Algérie a attiré de nombreux jeunes amateurs de littérature qui suivent sur les réseaux sociaux les dernières nouveautés culturelles et littéraires sur la scène arabe et à travers le monde. Les visiteurs étaient notamment intéressés par les œuvres littéraires, a-t-on relevé. Ils ont interagi avec les animateurs du stand et les romanciers présents, et abordé l'état de la culture et de la littérature en Algérie.

Le stand a connu également une grande affluence de la communauté algérienne établie en Égypte pour qui ces rencontres sont l'occasion de se ressourcer et d'être au fait des nouveautés littéraires. Par ailleurs, outre leur présence à l'exposition, les écrivains algériens primés dans de nombreux fora arabes et internationaux, contribueront à l'animation du programme d'activités culturelles et intellectuelles tracé par les organisateurs de la foire. L'Algérie participe avec des ouvrages de littérature, d'histoire et d'autres sur le patrimoine culturel et



architectural, des livres jeunesse et pour enfants, avec notamment des publications parues au cours des deux dernières années. Ayant assisté à l'ouverture de cette nouvelle édition du salon, la ministre de la Culture, Wafa Chaalal, avait indiqué que son département avait mis en place un programme de participation à différents rendez-vous culturels, littéraires et artistiques internationaux, pour représenter au mieux l'Algérie. Elle avait également affirmé que l'Algérie serait présente lors des salons à venir avec un stand officiel en attendant de mettre en place les mécanismes permettant aux éditeurs algériens de prendre

part aux grands rendez-vous internationaux. Les activités de la 53<sup>e</sup> édition de la foire du Caire organisée sous le thème «Identité égyptienne ... Culture et avenir», et à laquelle participent 38 pays arabes et étrangers et de nombreuses maisons d'éditions, se poursuivront jusqu'aux 7 février. Les organisateurs de cette manifestation, reportée d'un an en raison de la pandémie du coronavirus, ont désigné les écrivains égyptiens Yahya Haqqi comme Personnalité du salon et Abdel-Tawab Youssef comme Personnalité du pavillon Littérature pour enfants.

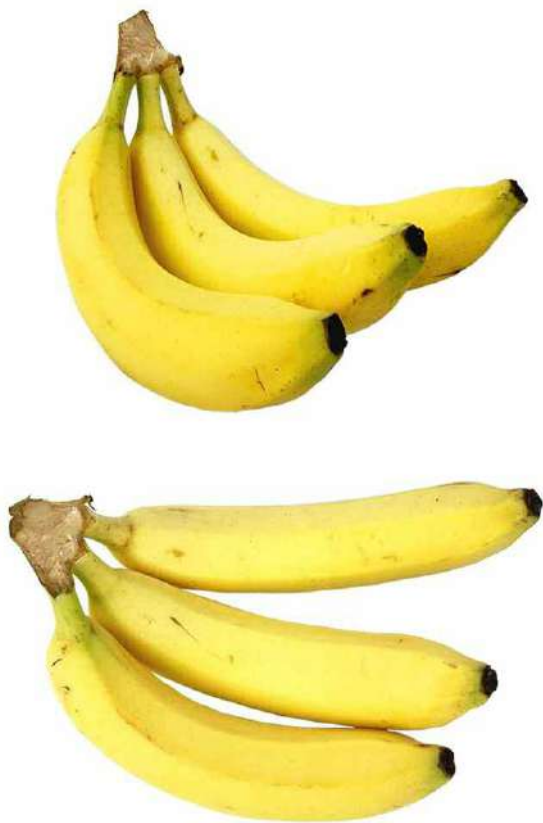
R.C.



# vie pratique

beauté

## Les dix bienfaits des bananes



→ Un proverbe issu de la médecine naturelle affirme que manger une pomme par jour éloigne le médecin. Toutefois, un autre fruit a ce pouvoir extraordinaire, c'est la banane ! En effet, elle offre des bienfaits étonnants pour la santé grâce à ses composés nutritifs variés.

### Aider à la perte de poids

Bien que l'on puisse penser que la banane n'est pas un fruit à intégrer dans un régime au vu de sa teneur en sucre, il n'en est rien. En effet, la banane contient des fibres alimentaires qui offrent une sensation de satiété durable. Par ailleurs, leur goût sucré diminue les envies de sucreries et les fringales, à l'origine de fluctuation de poids.

### Guérir l'anémie

Étant riche en fer, les bananes jouent un rôle important dans la guérison de l'anémie. Effectivement, la consommation de bananes quotidiennement, associée à d'autres aliments sources de fer, permet de réduire et de guérir une carence en fer et ses symptômes dont la fatigue, les étourdissements, les maux de tête, l'essoufflement ainsi que l'accélération des battements de cœur.

### Traiter les nausées matinales

En cas de grossesse, il est courant de faire face à des nausées matinales. Pour lutter contre ces dernières, consommez une banane. Effectivement, elle a des propriétés calmantes qui aident à régénérer l'organisme tout en régulant la glycémie et donc traiter les nausées. De plus, les bananes favorisent le développement physique du bébé.

### Favoriser la vision

Grâce à leur teneur en vitamine A, les bananes favorisent la vision et la santé oculaire de manière globale. Par ailleurs, un apport quotidien adéquat en vitamine A diminue également le risque de souffrir de cécité nocturne et selon une étude publiée dans les Archives d'Ophtalmologies (Archives of Ophthalmology), manger trois portions ou plus de bananes par jour réduit de 36% le risque de dégénérescence maculaire liée à l'âge.

## Météo



Jeudi 3 février : 17°C

→ Dans la journée :  
Pluie  
Précipitations : 10%  
Humidité : 58%  
Vent : 16 km/h

→ Dans la nuit :  
Pluie  
Précipitations : 80%  
Humidité : 67%  
Vent : 39 km/h

Alger :  
Lever du soleil : 7:48  
Coucher du soleil : 18:14

## Dents sensibles : causes, conséquences et conseils

### → Que se passe-t-il quand j'ai les dents sensibles ?

Boire un soda glacé, ou manger une barre de chocolat entraîne soudain une douleur intense dans les dents ? C'est que vous avez les dents sensibles... La cause de la sensibilité dentaire, c'est la diminution de la couche d'émail sur nos dents. Petit rappel anatomique : une dent est formée (en résumé) de pulpe dentaire, un tissu vivant, qui comporte des vaisseaux sanguins et des nerfs ; de la dentine, tissu majoritaire de la dent, qui a la capacité de se régénérer ; et enfin de l'émail, couche très dure de matière « morte » (comme les ongles ou les cheveux) qui, lui, ne peut pas se réparer. C'est souvent à la jonction entre dent et gencive que le problème de sensibilité dentaire se déclare : l'émail est

déjà fin à cet endroit. S'il est attaqué, il ne protège plus la dentine. Celle-ci comporte de minuscules canaux qui vont jusqu'à la pulpe, et les aliments que l'on met dans la bouche peuvent donc faire réagir les nerfs de manière très douloureuse.

### Pourquoi ai-je les dents sensibles ?

La cause la plus probable des dents sensibles est un problème d'habitudes alimentaires. En effet, l'émail se déminéralise lorsqu'il est en contact avec des substances acides. Celles-ci sont plus nombreuses que l'on ne l'imagine : soda (avec ou sans sucre), vin blanc, tomates, agrumes et jus d'agrumes sont tous coupables... Les aliments très sucrés encouragent l'activité de bactéries qui, à leur tour, secrè-

tent de l'acide, ils sont donc aussi souvent en cause. Notons que la pire des habitudes est de manger de petites quantités d'aliments acides ou acidifiants toute la journée. Ainsi une canette de coca dégustée à petites gorgées tout au long de l'après-midi fera beaucoup plus de mal que si elle était consommée au cours d'un repas. L'émail peut aussi être affaibli par des contraintes mécaniques comme le bruxisme, qui fait grincer des dents, ou par un brossage fait avec des dentifrices blanchissants trop agressifs. Attention, il est possible qu'une carie, ou une fissure dans la dent, entraîne aussi une sensibilité dentaire. Il est donc important d'aller consulter quand les symptômes apparaissent.

## Recette du jour

### Dolma de chou en sauce blanche

#### INGRÉDIENTS

- 300 gr de viande hachée,  
- 500 gr de chou,  
- 1 morceau de viande d'agneau,  
- 1 oignon moyen,  
- 5 gousses d'ail,  
- Un petit bouquet de persil,  
- Une belle poignée de pois chiche moitié cuits/ou trempés la veille, 3 c à s de riz, 1/2 blanc d'œuf, sel,  
- poivre noir et cannelle, 4 c à s d'huile, citron pour accompagner

#### Préparation

À partir de la base du chou, séparer



les feuilles, les rincer et les mettre dans une grande marmite sur feu dans de l'eau bouillante quelques 8 minutes, les égoutter et les laisser refroidir. Préparer la sauce en faisant revenir environ 10 minutes sur feu doux et dans l'huile chaude l'oignon râpé (garder une c à s d'oignon râpé pour la mélanger à la viande hachée), 3 gousses d'ail écrasées, la viande d'agneau, le persil ciselé, le sel, le poivre noir et la cannelle. Arroser alors de 2 verres d'eau chaude (environ 400 ml), plonger les pois chiches si ils

ne sont pas cuits, si ils sont cuits, les ajouter à mi-cuisson de tout le plat. Entre temps, préparer le hachis en mélangeant la viande hachée, le riz, l'oignon râpé, les 2 gousses d'ail restantes écrasées également, du persil ciselé, le blanc d'œuf, le sel et le poivre noir. Prendre chaque feuille de chou, lui quitter la petite partie dure du tronc, mettre un peu de farce de viande hachée au milieu, plier et rouler en paquet (comme pour le bourek). Une fois terminer de farcir toutes les feuilles et que les pois chiche et le morceau de viande sont presque cuits, plonger les paquets de chou dans la sauce bouillonnante. À ce stade, ajouter les pommes de terre si vous le désirez, laisser cuire environ 20 minutes en surveillant le niveau de sauce. Servir la dolma bien chaude accompagnée de tranches de citron et décorée de persil.

## Horaires des prières

Jeudi 2 radjeb 1443 :  
3 février 2022

Dhor ..... 13h02  
Asser ..... 15h53  
Maghreb ..... 18h18  
Icha ..... 19h39  
Vendredi 3 radjeb 1443 :  
4 février 2022  
Fedjr ..... 06h19

numéros  
utiles

### SANTÉ

#### Samu :

021.67.16.16/67.00.88

#### CHU Mustapha :

021.23.55.55

#### CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

#### CHU Beni Messous :

021.93.11.90

#### CHU Baïnem :

021.81.61.13

#### CHU Kouba :

021.58.90.14

#### Ambulances :

021.60.66.66

#### Dépannage Gaz :

021.68.44.00

#### Dépannage Electricité :

021.68.55.00

#### Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

### SÉCURITÉ

#### Protection civile :

021.61.00.17

#### Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

#### Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

### ADRESSES UTILES

#### Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

#### Air Algérie

#### (Réservation)

021.28.11.12

#### Air France :

021.73.27.20/73.16.10

#### ENMTV :

021.42.33.11/12

#### SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

#### SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

#### Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

#### Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

#### Hôtel Hilton :

021.21.96.96

#### Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

#### Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

#### Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85



Mercato d'hiver européen

## Peu de mouvements chez les «Verts»

→ Le mercato d'hiver, clôturé lundi à minuit dans les plus grands Championnats européens, a été peu mouvementé pour les internationaux algériens, dont la majorité ont opté pour la stabilité, à moins de deux mois de la double confrontation face au Cameroun, dans le cadre des barrages de la Coupe du monde 2022 au Qatar.

Non retenu par le sélectionneur national Djamel Belmadi pour la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2021 (reportée à 2022) qui se déroule au Cameroun (9 janvier - 6 février), le défenseur Mehdi Zeffane (19 sélections) s'est engagé en janvier pour un contrat d'un an et demi avec la formation turque de Yeni Malatyaspor, en provenance de Krylia Sovetov (Russie) dans un transfert libre. L'ancien joueur de l'Olympique Lyon et du Stade Rennais espère relancer sa carrière dans un Championnat qui donne plus de visibilité, dans l'objectif de réintégrer les rangs du «Club Algérie», en vue des prochaines échéances.

Forfait pour le rendez-vous continental en raison d'une blessure, le défenseur de la Lazio de Rome (Serie A italienne) Mohamed Farès a rejoint l'autre club italien du Torino, à titre de prêt avec option d'achat.

Seulement, le joueur a de nouveau été blessé, cette fois-ci victime d'une lésion des ligaments croisés antérieurs, ainsi qu'une atteinte du



■ Belaili a fait durer le suspense.

(Photo : D. R.)

ménisque médial. Mohamed Farès (12 sélections) est probablement forfait pour le reste de la saison.

Il a fallu attendre le dernier jour de la période des transferts pour assister aux deux principaux transferts, et qui concerne deux joueurs ayant pris part à la CAN-2021 au Cameroun : le milieu offensif Youcef Belaïli et l'attaquant Islam Slimani.

Le premier nommé, dont le contrat avec Qatar SC a été résilié à l'amiable, a décidé de revenir en Europe, en signant un contrat de cinq mois renouvelable avec le Stade Brestois (Ligue 1/ France). Il s'agit de la deuxième expérience de Belaïli en France, après un court passage non concluant à Angers lors de la saison 2017-2018.

Brillant lors de la Coupe arabe de la Fifa 2021 au Qatar, mais transparent à la CAN au Cameroun, le natif d'Oran aura à cœur de s'affirmer en Ligue 1 française, et de là retrouver sa forme optimale, en vue d'un mois de mars décisif. Quelques heures plus tard, le meilleur buteur histo-

rique des «Verts» Islam Slimani, dont le passage à l'Olympique Lyon s'est avéré un échec, a dit oui à la proposition du Sporting Lisbonne (Div.1/ Portugal), club qui lui avait permis de se distinguer pour sa première expérience européenne (2013-2016). Sous les couleurs du Sporting, Slimani (33 ans) avait disputé 111 matchs, toutes compétitions confondues, et inscrit 57 buts, chose qui lui a permis de devenir l'un des joueurs les plus prolifiques de l'histoire de la formation lisboète. Les performances réalisées au Sporting lui ont

valu un transfert record à Leicester City, alors champion d'Angleterre, mais l'ancien buteur du CR Belouizdad n'avait pas réussi à s'imposer au sein des «Foxes», où il avait fait l'objet d'un prêt à Newcastle (2018), Fenerbahçe (2018-2019), et à l'AS Monaco (2019-2020).

En janvier 2021, il avait rejoint l'OL pour un contrat de 18 mois, mais sans pour autant parvenir à s'imposer.

R. S.

### JM Oran-2022

## Sept offres reçues liées aux cérémonies d'ouverture et de clôture

→ Pas moins de sept offres ont été reçues par le comité d'organisation de la 19<sup>e</sup> édition des Jeux méditerranéens (JM), prévue l'été prochain à Oran, liées aux cérémonies d'ouverture et de clôture de cet événement sportif, a indiqué mardi le commissaire aux JM, Mohamed Aziz Derouaz.

L'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports a déclaré à la Radio nationale que les offres en question feront l'objet d'une étude préalable par la commission spécialisée composée de représentants de départements ministériels et de quelques spécialistes, pour en choisir les meilleures très prochainement.

La commission des cérémonies d'ouverture et de clôture des JM vient d'être confiée à Salim Dada, un ex-Secrétaire d'Etat chargé de la production culturelle (janvier-juin 2020), qui a été installé dans ses nouvelles fonctions le 19 janvier dernier.

Par ailleurs, M. Derouaz a poursuivi que l'Algérie «s'apprête à lever un nouveau défi afin de confirmer ses capacités et son expérience en matière d'organisation des grands événements internationaux».

A ce propos, il a souligné que les paris auxquels est encore confronté le comité d'organisation qu'il préside, se situent notamment dans la réception de toutes les installations sportives retenues pour accueillir l'événement. Et d'ajouter : «Depuis que je suis en poste en octobre dernier, nous avons

remarqué un changement significatif dans l'évolution des préparatifs à tous les niveaux. Une chose est sûre maintenant : la réception de plusieurs installations sera progressive, et s'étalera jusqu'au mois de mars prochain».

Evoquant l'état des lieux au niveau des chantiers du nouveau complexe sportif d'Oran, l'ancien entraîneur de la légendaire sélection nationale de handball des années 1980 a fait savoir que le stade de football (40 000 places) et la piste d'athlétisme sont déjà aptes pour le service après avoir été entièrement équipés. Quant à la salle omnisports, le taux d'avancement des travaux est estimé à environ 90%, tandis que celui du centre nautique, composé de trois piscines, est de 80%.

Lire aussi : le Président Tebboune reçoit le Commissaire aux Jeux Méditerranéens Oran-2022

Pour M. Derouaz, qui a été reçu lundi par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour lui faire un exposé sur l'évolution des préparatifs des JM dans tous les domaines, la réception de la totalité du complexe sportif d'Oran est prévu «pour mars prochain».

La prochaine édition de la messe sportive méditerranéenne, que l'Algérie organise pour la deuxième fois de son histoire après avoir abrité la 7<sup>e</sup> édition en 1975 à Alger, aura lieu du 25 juin au 5 juillet 2022. ■

### EN DEUX MOTS

#### Tournoi Grand Chelem de Paris : Huit

#### Algériens engagés

Huit judokas (quatre messieurs et quatre dames) représenteront l'Algérie au tournoi Grand-Chelem de Paris, prévu les 5-6 février prochain dans la capitale française, selon la liste d'engagement dévoilée lundi par les organisateurs.

Il s'agit de Waïl Ezzine (-66 kg), Driss Messaoud (-73 kg), Abderrahmane Benamadi (-90 kg) et Mustapha Yasser Bouamar (-100 kg) chez les messieurs, ainsi que Belkadi Amina (-63 kg), Kaouthar Ouallal (-78 kg), Sonia Asselah (+78 kg) et Meroua Mammeri (+78 kg) chez les dames.

Un total de 325 judokas s'est engagé dans ce prestigieux tournoi international (179 messieurs et 146 dames), représentant 57 pays, issus des cinq continents. Avant de se rendre à Paris, la sélection nationale a commencé par prendre part au tournoi «Open de Belgique», disputé les 29-30 janvier courant, et dans lequel les judokas algériens ont réussi à glaner six médailles : 3 or et 3 bronze.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.

Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar,

Place du 1<sup>er</sup>-Mai - Alger.

Tél. : 021 6710.44/6710.46

Fax : 021 6710.75.

Compte bancaire : CPA 103 400

08971.114, rue Hassiba-Ben

Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs :

Gérant, directeur de la publica-

tion : **Abdelwahab Djakoune**.

Rédacteur en chef :

**Radia Zerrouki**

Directeur commercial :

**Ouahid Kouba**

Composition **PAO La Nouvelle**

**République** Impression Alger :

**SIMPAL**

Tirage : 2500 exemplaires

16 - Pages

Oran : SIO. Constantine : SIE

Diffusion centre : SEDICOM.

Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud :

Trag diffusion Publicité : La Nou-

velle République, Maison de la

Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021

6710.75. E-mail :

lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail

pub : lnr98publicite@yahoo.fr -

ANEP Spa : 1, avenue Pasteur,

Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021

73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021

73.99.19.

Conception : **Studio Baylaucq**,

Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40

Les manuscrits, photographies ou

tout autre document adressés à la

rédaction ne peuvent faire l'objet

d'une quelconque réclamation.

### AGO des Ligues de football

## La date butoir fixée au 28 février

→ La date butoir pour la tenue des assemblées générales ordinaires (AGO) des différentes Ligues de football a été fixée, au plus tard, au lundi 28 février, a annoncé la Fédération Algérienne de Football (FAF) sur son site officiel.

Cette décision a été prise et entérinée lors de la réunion du Bureau fédéral de l'instance, lundi au siège de la Fédération à Dély-Ibrahim (Alger), en session ordinaire sous la présidence du président, Charaf-Eddine Amara.

Concernant le processus de mise en conformité avec le décret exécutif relatif au non cumul dont des membres du BF sont concernés, en l'occurrence les ligues régionales de football (LRF) d'Annaba et de Saïda ainsi que les ligues de wilaya de football (LWF) d'Alger et de Chlef, le bureau fédéral a arrêté la date du jeudi 17 février pour la tenue des différentes assemblées ordinaires, alors les AG électives auront lieu le lundi 7 mars

prochain. «Cette régularisation devait initialement se faire en décembre 2021 sauf que celle-ci a été suspendue à cause de la tenue des élections locales (APC/APW) à la même période», a rappelé le communiqué de la FAF.

A l'ouverture des travaux, le président de la FAF a tenu à adresser ses félicitations aux présidents réélus et élu des différentes ligues nationales. Il s'agit d'Abdelkrim Medouar (Ligue de Football Professionnel/LFP), Ali Malek (Ligue Nationale de Football Amateur/LNFA) et, enfin, Noureddine Boulafaât (nouveau président de la Ligue inter-régions de Football/LIRF).

«Les trois présidents de ligues qui ont assisté à la réunion du BF pour présenter leurs derniers bilans d'activité, ont été assurés du soutien du Président et des membres du BF pour continuer à travailler en synergie avec l'instance fédérale dont ils sont les mandataires», conclut le communiqué de la FAF. ■



**en direct**

**Grand Chelem de Paris**  
 Huit algériens engagés

**le match à suivre**

**Mercato d'hiver européen**  
 Peu de mouvements  
 chez les «Verts»

**football**

**AGO des Ligues de football**  
 La date butoir fixée au  
 28 février

CAN-2021

# Le rétropédalage ?

→ Pour certains présidents de Fédérations africaines de football, différentes facettes ont émaillé l'organisation de cette Coupe d'Afrique des Nations 2021. Ça souffle de tous les côtés. D'abord du côté de la FIFA, de la CAF, des organisateurs des arbitres et des fédérations.

La déception est presque totale. Footballeurs et spécialistes des questions du football ne cachent pas leurs déceptions par rapport au non-respect des exigences de réussite d'un tel événement. Pour le journal TV5 «Protocole Covid, arbitrage... de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer les traitements de faveur dont bénéficient les Lions indomptables depuis le début de la compétition. Dernière polémique en date : l'absence de gardien professionnel dans l'équipe des Comores dans le huitième de finale remporté par le Cameroun lundi soir». Cette CAN est censée répondre, par sa définition, à une parfaite organisation à ceux qui se sont précipités de prédire un échec. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? Cette CAN-2021 avait dans son chapeau en tout et pour tous 36 matches programmés. Tous ont eu lieu, avec un total de 68 buts marqués. Huit équipes quitteront cette complétion et ne resteront que deux dont une soulèvera le 6 février 2022 le trophée. Mais laquelle ? C'est autour de cette question que s'enflamment déjà les candidats élus pour cette bataille sportive finale. Au terme de cette programmation «15 matches plus un match de classement pour déterminer le médaillé de bronze, à l'issue desquels il ne restera qu'une équipe sur le toit de l'Afrique». Pour la deuxième rencontre de la journée. Qui du Cameroun ou de l'Egypte rejoindra ce soir, 20h le qualifié d'hier, et qui jouera la finale ?

**Que s'est-il passé lors de cette édition ?**

Ce qui n'a pas fonctionné ? Pour une catégorie de sélectionneurs, c'est d'abord l'affaire de Ahamada. «Le Cameroun s'est qualifié face aux Comores (2-1), le changement de règle empêchant le gardien de but Ali Ahamada du Comores de jouer malgré un test négatif a fait réagir le monde sportif et condamne à la fois ce



■ Alhadhur sanctionné pour un flocage artisanal.

(Photo > D.R.)

qui s'est passé», estime un confrère de la presse étrangère. Et pour lui «il y a là une farce qui illustre encore une fois de plus la faillite absolue de la CAF, qui reste aux mains de la FIFA».

**Traitement de faveur ?**

Des voix s'élèvent régulièrement pour dénoncer les traitements de faveur dont bénéficierait la sélection camerounaise de la part de la CAF. D'autres lectures se bousculent et permettent de s'interroger sur le changement du protocole sanitaire qui intervient après le premier tour, soit avant les huitièmes de finale, où est donc l'équité ? Le dérèglement du protocole sanitaire est la cause de la perturbation mettant ainsi les sélectionneurs dans des situations abracadabrantes. Le premier avantage des Lions indomptables se trouve en tribune. En raison de la pandémie de Covid-19, les jauges dans les différents stades camerounais ont été limitées à 60%. «Mais il y a une exception : lorsque c'est le Cameroun, pays hôte, qui joue, la jauge est portée à 80%. Un avantage considérable quand on connaît l'effet décisif que peut avoir le "douzième homme" sur l'issue d'un match».

**Les Comores ne se taisent pas**

Le drame de ce lundi ou l'histoire retiendra qu'au stade d'Olembé avant le match qui avait opposé le Cameroun au Comores, 8 supporters ont trouvé la mort dans une bousculade. Ce jour, le Cameroun affronta les Comores en huitièmes de finale de la CAN à 20h. Un match piège pour le pays hôte face à une surprenante nation comorienne qui pouvait déjà entrer dans l'histoire pour sa première participation à la CAN, mais elle se font éliminer par les Lions. A cette élimination, la commission de discipline de l'instance enfonce cette jeune formation en leur infligeant plusieurs amendes totalisant ainsi 17 000 dollars (environ 15 000 euros) aux Coelacanthès. L'une des surprenantes raisons «concerne le mauvais numéro attribué à Chaker Alhadhur

face aux Lions Indomptables, à l'aide d'un flocage artisanal».

**L'épineuse question qui dérange**

Pourquoi Ali Ahamada, le gardien des Comores testé négatif au Covid-19 n'a pas été autorisé à disputer la rencontre qui se déroulait le soir même. La raison ? On devinera par la suite que c'est encore une nouvelle directive de la CAF, qui oblige les joueurs ayant été testés positifs à s'isoler pendant cinq jours. Une directive selon le journal *L'Equipe*, décidée par la CAF dimanche dans la soirée. Laquelle décision de la CAF n'a pas manqué de faire polémique, tant sur les réseaux sociaux que sur les plateaux télé. Tout le monde aura compris que le Cameroun sera le finaliste de cette CAN. La réaction de la Fédération des Comores ne s'est pas faite attendre, un communiqué est vite tombé : «Depuis le début de la compétition, l'équipe nationale des Comores s'est montrée exemplaire, résolument respectueuse des règlements de la compétition, des protocoles sanitaires Covid-19 et de la plus noble éthique sportive, a estimé la FFC, rappelant les 12 cas positifs survenus durant l'épreuve. Cette situation inédite a bouleversé notre organisation de match et le numéro de maillot de notre joueur enregistré dans le système CMS. Les Comores acceptent la défaite contre le Cameroun et félicitent toutes les nations qualifiées pour la suite de la compétition. Nous regrettons néanmoins ces nouvelles sanctions qui ne font que jeter un peu plus la suspicion sur le traitement injuste réservé à notre sélection».

**Des détails organisationnels négligés !**

L'autre phénomène n'est autre que la programmation des matches à des heures qui ont rendez-vous avec des températures qui effleurent les 38° avec des taux d'humidité allant jusqu'à s'accrocher aux 70, voire 80°. Le cas de l'arbitre de la rencontre Mali - Tunisie, le Zambien Janny Sikazwe, est une meilleure référence. Selon le patron des

arbitres de la CAN, interrogé par le média égyptien Kora Plus, l'arbitre a été victime d'une insolation.

**On apprécie mal les défaites**

Enfin, une CAN qui s'achève sur une très mauvaise tonalité, celle donnée par deux équipes nationales, en l'occurrence l'Egypte et le Maroc. Le quotidien sportif *L'Equipe*, explique que «frustrés par cette élimination précoce, les Marocains n'auraient pas apprécié certaines phrases moqueuses lancées à leur encontre par leurs bourreaux du soir et l'auraient fait savoir. S'en sont suivies des insultes échangées par les deux camps et la volonté pour certains d'en découdre».

**Quel avenir pour le sélectionneur des Lions de l'Atlas**

RMC affirme pour sa part que «Carlos Queiroz et Vahid Halilhodzic auraient eu un accrochage virulent dans les couloirs du stade en raison des provocations de l'entraîneur égyptien, sans toutefois en venir aux mains». Dans la foulée, le sélectionneur marocain a décidé de ne pas se présenter à la conférence de presse d'après-match. Voilà une aventure qui s'arrête prématurément pour les Lions de l'Atlas, renversés par l'Egypte d'un grand Mohamed Salah en quarts de finale. Cette sortie de route précoce peut-elle entraîner le départ du sélectionneur Vahid Halilhodzic ? Il est dit lorsque le technicien a signé son contrat, qui court jusqu'en 2023, celui-ci comprend les objectifs suivants : participation aux demi-finales de la CAN-2021, qualification pour la Coupe du monde 2022 et sacre à la CAN-2023. «La non-validation d'une de ces étapes entraînera automatiquement la résiliation du contrat», assure alors le président de la Fédération marocaine, Fouzi Lekjaa.

H. Hichem

■ BeIN Sports 1 : Cameroun – Egypte à 20h  
 ■ BeIN Sports 2 : Argentine - Colombie à 20h